



**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 Février 2024**

**SOMMAIRE**

**I - LISTE DES PRESENTS**

**II - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**III - QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**IV - INFORMATIONS DIVERSES**

**1° - Décisions prises par le Maire**

**2° - Marchés publics et avenants**

## I-ETATDES PRESENTS

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Treize Février, à 18 Heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, Maire.

### PRÉSENTS :

Mesdames : Rosalba CERBONI; Réhila CADI; Nathalie CHOROT-VASSALLO; Monique MALARET; Martine MULLER; Marie-France NUNEZ; Magali GIORGETTI; Laurence CASANDRI; Fatima LOUDIYI; Evelyne SANTORU-JOLY; Danièle LACASSAGNE

Messieurs : Théo ERGAS; Patrice CHAPELLE; Pascal SPANU; Marc DEPAGNE; Louis FERNANDEZ; Laurent BELSOLA; Houssine REHABI; Elyes M'HAMDI; David GUIOT; Claude BERNEX; Christian TORRES; Cédric FELICES; Akrem M'HAMDI

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine GALLINA; Evelyne SANCHEZ; Aurélie GUIRAMAND

Messieurs : Gilbert CANERI

### EXCUSÉS

Mesdames : Virginie PEPE

Messieurs : Stéphane DIDERO

### ABSENTS

Mesdames : Hanna REZAIGUIA; Floriane SOTTA

Messieurs : Mohamed LADJAL

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Mr Cédric FELICES, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées..**

## II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

### **POINT N°1**

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

### **POINT N°2**

DEL 2024-01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### **POINT N°3**

DEL 2024-02 - ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

### **POINT N°4**

DEL 2024-03 - VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

### **POINT N°5**

DEL 2024-04 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

### **POINT N°6**

DEL 2024-05 - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2023-147 DU 19 DECEMBRE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DSIL » 2024

### **POINT N°7**

DEL 2024-06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (DSIL) 2024

### **POINT N°8**

DEL 2024-07 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT » 2024

### **POINT N°9**

DEL 2024-08 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : CREATION D'UNE MAISON DES JEUNES

### **POINT N°10**

DEL 2024-09 - SEANERGIES : AJUSTEMENT DES MONTANTS ENGAGES SUR LA DELIBERATION N°2023-128

### **POINT N°11**

DEL 2024-10 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE RECYCLIVRE.COM RELATIVE A LA CESSION DE LIVRES

### **POINT N°12**

DEL 2024-11 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL

### **POINT N°13**

DEL 2024-12 - CONTRAT D'ADHESION A LA PLATEFORME AGORASTORE

**POINT N°14**

DEL 2024-13 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CCDSP) SUITE A LA DEMISSION DE DEUX MEMBRES

**POINT N°15**

DEL 2024-14 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POINT ACCUEIL JEUNES

### III – QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**Monsieur le Maire** : avant de commencer, d'attaquer l'ordre du jour, je voudrais avec l'ensemble du Conseil Municipal, notamment la Majorité, rendre un hommage à Monsieur Robert BADINTER qui est décédé ces jours-ci et dont l'enterrement avait lieu aujourd'hui.

C'est une figure emblématique de la lutte pour la justice et les droits de l'Homme. Nous saluons la mémoire d'un homme dont l'engagement indéfectible pour la liberté et la dignité humaine, a marqué notre histoire contemporaine. Robert BADINTER, 95 ans, incarnait les idéaux de justice sociale et d'égalité. Il fut d'abord un enfant caché de la Shoah. Son père fut déporté et mort dans les camps de concentration. Il fut un avocat remarqué dans les barreaux, engagé ensuite au sein du parti socialiste. Il fut un défenseur infatigable des droits de l'Homme et abolitionniste convaincu. Il a consacré sa vie à la lutte contre la peine de mort, considérant qu'aucune société ne peut se prétendre civilisée en maintenant une telle pratique barbare. En 1981, il devient garde des sceaux de François MITTERRAND et il défend à l'Assemblée Nationale la Loi pour l'abolition de la peine de mort. C'est une plaidoirie, ceux qui peuvent le revoir à la télé, qu'il fait, où il est enragé à la tribune de l'Assemblée Nationale, on voit un homme défendre ses propres convictions. Il dit que, demain, la justice sera une justice qui ne tuera plus. Il n'y aura plus d'exécution furtive dans les cours de prison, de bon matin, à l'écart des Hommes.

Il a aussi soutenu la proposition de loi visant à dépénaliser l'homosexualité aux côtés de Gisèle HALIMI. En ce jour, nous nous rappelons donc avec respect et gratitude, le courage et la détermination de Robert BADINTER qui a su incarner la voie de la conscience collective et de la justice. Son héritage continuera d'inspirer les générations futures dans le combat pour un monde plus juste et plus humain. En son honneur je vous propose de respecter une minute de silence. *(Les élus et le public se lèvent pour observer une minute de silence)*. Je vous remercie.

#### **POINT N°1**

#### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023**

**Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.**

**Vote** : Adopté à la Majorité

**POUR** : Le Groupe de la Majorité, Madame Lacassagne

**ABSTENTION** : Monsieur Bernex, Monsieur Spanu, Monsieur Elyes M'hamdi

**Monsieur Elyes M'HAMDI** : désolé je n'ai pas entendu ?

**Monsieur le Maire** : c'est l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

#### **POINT N°2**

#### **DEL 2024-01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : Akrem M'HAMDI

**Monsieur le Maire** : avant de passer la parole au rapporteur, à Monsieur M'HAMDI Akrem, qui nous rapportera ce débat d'orientations budgétaires, je voudrais dire deux mots dans le contexte dans lequel nous sommes.

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues. Avant de laisser la parole à l'adjoint aux finances qui présentera en détail ce rapport, le rapport sur les orientations budgétaires représentent la première étape du cycle budgétaire des collectivités. Il a pour vocation de

présenter aux membres du conseil municipal des éléments d'information essentiels pour appréhender l'environnement économique, budgétaire et financier de la commune. Il doit ainsi permettre de débattre sur les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du budget à venir. Je tiens à dire que la préparation du budget 2024, se révèle être un véritable casse-tête pour tous les maires et tous les présidents d'exécutif de France. C'est désormais une habitude car malheureusement les collectivités sont habituées à devoir résoudre de difficile équation budgétaire puisque, depuis plusieurs années, elles naviguent dans un environnement glissant, devant composer entre la perte d'autonomie financière, la suppression de ressources, des dépenses supplémentaires et la volonté selon les municipalités de maintenir un service public de proximité. Bien sûr à Port de Bouc, nous avons fait le choix depuis de longues années, je dirais même des décennies, de maintenir les services publics. Depuis 80 ans. Cette année encore, l'environnement général est marqué par la multiplication des crises énergétiques, inflationnistes, économiques, environnementales et sociales. Nous le voyons avec les nombreuses mobilisations qui touchent tout le secteur de notre pays et notamment encore récemment le secteur agricole qui vient de mener une mobilisation historique, ou des enseignants qui étaient en grève le 1er février dernier. Les coûts de l'énergie explosent, ce qui met en péril le fonctionnement de nombreux équipements publics. En matière de ressources humaines, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique vient aussi impacter les dépenses de personnel, sans aucune compensation de l'État. Enfin la brutale augmentation des taux d'intérêt va venir lourdement pénaliser des finances publiques déjà plombées par la dette et pèsera fortement sur les budgets communaux et les capacités d'investissement. Impossible de ne pas mentionner également la crise environnementale et les catastrophes écologiques qui ont durement frappé la planète tout au long de ces derniers mois. La transition écologique, une obligation renforcée par la crise énergétique, va demander outre de la volonté, des moyens financiers colossaux et les collectivités seront comme d'habitude en première ligne. A Port-de-Bouc en 2024, nous serons en première ligne avec le projet Se@nergieS qui va utiliser l'énergie de l'eau de mer pour refroidir et réchauffer les foyers. De l'énergie solaire pour réduire les factures. De l'eau brute pour éviter le gaspillage d'eau potable dans les espaces verts. La crise environnementale appelle en effet une réponse urgente. L'année 2023 s'est classée comme une des années les plus chaudes jamais enregistrées en France et dans le monde. Port de bouc a battu des records de sécheresse. Depuis des années, de nombreux scientifiques alertent sur les conséquences du réchauffement climatique. Notre modèle est donc à revoir, y compris au niveau municipal. C'est ce que nous avons démarré avec le projet Se@nergieS que j'évoquais il y a quelques instants. Sauf à revoir entièrement et rapidement notre modèle de société, en termes de production et de consommation, nous ne sommes qu'au début de la crise environnementale. La gouvernance reste néanmoins le facteur clé de la réussite de la transition écologique. Les défis qu'elle pose implique que le plus grand nombre y contribue et se mobilise c'est-à-dire en soit le moteur mais les pouvoirs publics doivent être le conducteur. Comme ils ont su le faire durant la crise sanitaire, ils doivent être capables de se montrer ambitieux en traçant la voie et en imposant des règles car la transition va bouleverser tous les secteurs de la vie économique et sociale tant collectivement qu'individuellement. Dans un contexte de flambée des prix des énergies fossiles, l'opportunité de totalement décarboner nos modes de vie doit être saisie. C'est ce qui est d'ailleurs mené au niveau de notre territoire. Un effort massif doit être réalisé pour déployer les énergies renouvelables et améliorer les infrastructures, notamment la rénovation des bâtiments. Ce que nous avons déjà entamé avec la rénovation d'Elsa Triolet et de Gagarine, nous allons le continuer avec les écoles notamment Tichadou, Victor Hugo et d'autre bâtiment. Transformer le bâti est un des leviers majeurs de la lutte contre le dérèglement climatique car les bâtiments sont directement responsables de 18 % des émissions de gaz à effet de serre et de 40 % de la consommation finale d'énergie. Mieux isoler répond aussi, dans bien des cas, à une urgence sanitaire, sociale et économique. Forcément, le problème du financement se pose mais tout est question de choix politiques. A Port-de-Bouc, nous assumons ces choix, qu'il est vrai, demandent des moyens financiers considérables. Alors que nous avons besoin de moyens, le

gouvernement macronniste semble persister à vouloir réduire à tout prix les dépenses publiques, ne tirant aucune leçon de la dernière pandémie, et notamment les moyens des services publics et des collectivités qui ont fait front. Avant alors avant le vote de notre budget, nous devons débattre sur nos orientations budgétaires qui tournent autour de trois axes. Un, protéger les citoyens et notamment les plus fragiles et répondre au quotidien des Port de Boucains. Deux, nourrir les capacités humaines par la poursuite d'un soutien actif aux actions éducatives, culturelles et sportives et faire de Port-de-Bouc une ville où il fait bon vivre. Enfin, anticiper les conséquences, comme je viens de dire, du réchauffement climatique et passer à la transition énergétique La fiscalité reste le meilleur outil pour changer les comportements, influencer les modes de vie et apporter une réponse globale. Mais comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale de l'impôt local. Construire un budget s'avère difficile et je tiens, ici, à saluer l' élu et l'ensemble des élus de la majorité, qui ont travaillé lors de plusieurs conférences budgétaires afin d'être au plus près des demandes des services et en expliquant le contexte que nous traversons. Car le contexte de l'inflation n'arrange rien. Alors que le climat est déjà délétère : réforme des retraites, crise à l'hôpital public, mobilisation des agriculteurs, l'inflation pourrait être la goutte d'eau faisant déborder le vase des tensions sociales dans notre pays. La hausse des prix n'étant pas compensée par des hausses de salaires, le pouvoir d'achat diminue. La crise énergétique touche plus particulièrement, comme d'habitude, les plus faibles, les plus défavorisés. D'une part, parce que leur revenu disponible ne leur permet pas d'encaisser une hausse des tarifs. Ensuite, parce que souvent les habitants des quartiers populaires occupent les logements les plus mal isolés. Déjà précarisés et fortement touchés par la crise sanitaire, une partie de la population est confrontée à une augmentation des charges. Port-de-Bouc doit donc mieux protéger ses habitants, et notamment les plus fragiles et les plus défavorisés, déjà lourdement affectés par la pandémie et par la crise énergétique. Que dire aussi de la volonté du nouveau gouvernement d'intégrer dans les décomptes de la loi SRU, le logement intermédiaire, ainsi que de donner au Maire le pouvoir de décider des premières attributions. En s'engageant dans une telle voie, le Premier Ministre porte atteinte aux fondations du logement social en France. Et pourquoi n'aurions-nous pas un bonus ? Des villes ont des malus quand ils n'ont pas logement social, nous qui en avons, nous devons avoir un bonus. Jamais le logement social n'avait été aussi attaqué. L'école, notre école doit rester une priorité forte. J'ai une pensée pour nos enseignants qui sont en colère depuis des semaines et qui étaient en grève le 1er février dernier, tout comme le personnel de l'éducation nationale. Les collèges et lycées publics sont dans un état qui est quasiment le même que celui de l'hôpital. Non loin de l'effondrement. Au premier rang des motifs de mécontentement, les salaires, les moyens pour les élèves et les conditions de travail. Les conditions de travail, justement, nous continuerons à Port-de-Bouc d'investir massivement avec aussi des mesures de soutien à l'action éducative qui seront poursuivies. Mais aussi en rénovant nos écoles, piliers essentiels de notre République. Il faut aussi penser à notre jeunesse et c'est la raison pour laquelle nous aménagerons le PAJ dans de nouveaux locaux avec des moyens importants. Mais les besoins de la population ne se limitent pas aux domaines scolaire et périscolaire. Les demandes augmentent fortement en termes d'offre culturelle, d'équipements sportifs et de loisirs, de structures d'accueil et d'accompagnement des enfants et des seniors. Les besoins sociaux de l'ensemble de la population restent importants et je tiens à redire que le Service Public ne sera pas la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire et les moyens dédiés aux priorités seront préservés. Il faut en effet préserver et renforcer nos services publics qui sont le lien majeur entre l'État et les citoyens. Port-de-Bouc n'entend pas se résigner ni renoncer au Service Public. À l'inverse d'autres villes, il n'est donc pas envisagé de fermeture ou de suppression de services ou d'équipements. Le Service Public reste et restera notre priorité. Le budget 2024 ne sacrifiera pas le service à la population et les moyens dédiés aux priorités municipales seront préservés, l'éducation, la culture, le sport, la propreté, le cadre de vie, l'offre de santé. Notre plan pluriannuel d'investissement demeurera raisonnable. La Ville continuera à consacrer plusieurs millions d'euros par an à l'entretien lourd de son patrimoine, dont une part

importante sera consacrée à la rénovation énergétique de son patrimoine, de ses écoles, de l'éclairage public. L'année 2024 et les suivantes feront d'ailleurs une large place aux écoles et à leur aménagement. Vous l'avez compris, de manière globale, les prochains budgets devront permettre de continuer la transformation de la ville et nous nous efforcerons de faire avec sérieux et détermination. Depuis notre élection, c'est ce que nous faisons et nous continuerons avec les élus à prendre un autre bâton de pèlerin, à aller voir la Métropole, le Département, la Région, l'État, tous les services, pour demander les subventions auxquelles nous avons droit. Nous payons aussi des impôts, nous sommes pour une redistribution juste et équitable des deniers de la Métropole, du Département, de la Région et de l'État, et comme je le disais en préambule, il faudrait aussi, puisque certaines villes prennent des malus parce qu'elles n'ont pas de logement social, que d'autres prennent des bonus parce que nous le savons, nous avons plus de besoins que les autres et nous tenons à la mixité sociale, à ce que le logement social et ceux qui peuvent être dans des lotissements puissent vivre les uns à côté des autres et se mélanger dans les écoles et dans nos structures. C'est la particularité de notre mairie. Nous y tenons et c'est ce qu'on appelle les Port-de-Boucains. Je vous remercie pour votre attention et je vais laisser la parole à Monsieur M'HAMDI pour la présentation du document d'orientations budgétaires. Merci. Merci à vous.

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : Merci monsieur le Maire.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Ce soir, notre échange se concentrera pour une part importante sur l'orientation budgétaire, transcendant les exigences légales pour instaurer un véritable dialogue et un débat de qualité, je l'espère. Notre équipe municipale démontrera dans son rapport ses ambitions en dévoilant les orientations budgétaires claires et audacieuses malgré une situation économique incertaine, malgré une inflation galopante, une crise énergétique grandissante, des enjeux sociaux et climatiques toujours plus importants, comme Monsieur le Maire l'a rappelé en préambule. Vous constaterez au fur et à mesure, dans la présentation que, malgré un contexte contraint, nous continuons à affirmer nos engagements en solidarité, en dynamisme et toujours avec rigueur, façonnant ainsi un budget qui prépare notre Commune à l'avenir. Ce débat, qui nous rassemble ce soir, entendra bien sûr, éclairer l'élaboration de notre budget qui interviendra dans quelques semaines. Bien sûr les difficultés liées au manque de clarté sur les recettes et dépenses à venir, vous en parlez aussi en préambule, invite toute la Collectivité à la prudence. Il s'agit donc de prendre acte du contexte préoccupant qui s'impose à nous et collectivement, de bâtir un budget qui, parce qu'il sera au plus près de la réalité, sera crédible. Ces orientations budgétaires, que nous vous présenterons ce soir, traduiront ainsi l'ambition et la capacité de notre équipe municipale, à tenir ses engagements au quotidien, tout en préparant l'avenir, notre but étant de poursuivre la mise en œuvre de notre projet municipal, en maîtrisant nos dépenses, sans renoncer à envisager le développement de notre commune à plus long terme. Pour parler du contexte international, très rapidement parce que vous l'avez dans le rapport d'orientation budgétaire. Un contexte économique national fragilisé par une inflation élevée, on se répète un peu, on le redit souvent mais pour nous c'est une vraie difficulté à assumer. Des déficits budgétaires de l'État à hauteur de 145 milliards d'euros. Un taux d'intérêt multiplié par quatre, ce qui veut dire qu'à chaque investissement, si nous faisons des prêts, ça nous coûte plus cher. Et une guerre en Ukraine qui impacte le secteur énergétique, mais je dirais pas que. Un filet de sécurité, un dispositif temporaire, on a eu un filet de sécurité en 2022-2023, on n'est pas sûr qu'il sera reconduit en 2024. Il y a de fortes chances qu'il ne le soit pas. En regardant le PLF, on voit bien qu'il n'y en a aucune, le PLF 2024 pardon, on voit bien que rien n'est prévu de ce côté-là, mais aussi la fin d'un bouclier tarifaire. Une grosse inquiétude pour notre ville puisqu'au niveau des énergies, on verra tout à l'heure quand on parlera du chapitre 11, ce sont 3 millions d'euros qui sont dépensés. On était à peu près un peu moins d'un million d'euros. Aujourd'hui, on est, je parle de toutes les énergies dont les combustibles, au niveau de l'électricité, j'allais presque dire, on est



chanceux, on ne fait que doubler notre tarif d'électricité grâce aux projets qu'on a mis en place, notamment sur les réhabilitations et l'éclairage leds.

Les évolutions des dépenses, avec un tableau que vous avez eu, d'abord au niveau des charges à caractère général vous le voyez en haut en 2022, on a dépensé 8 975 335€ et en 2023. Une estimation de 8 546 186 € avec une baisse de 5 %. Cette baisse de 5 % c'est la fameuse maîtrise des finances dont je parlais. Sur ce chapitre 011 avec le DGS, tous les élus, nous avons mis en place ce qu'on appelle des conférences budgétaires, c'est-à-dire qu'on a cherché à maîtriser au maximum nos dépenses en faisant participer tout le personnel de la mairie. Et c'est un grand bravo qu'on peut leur dire, parce que malgré cette augmentation au niveau des énergies, j'en parlais tout à l'heure, on est à 3 millions d'euros, c'est quasiment un peu plus de 400 000 € d'économisés sur ce chapitre. Les frais de personnel, une hausse de la masse salariale de 3,6 %. Alors, j'entends déjà les cris du : « Oh une hausse de la masse salariale ?! ». C'est assez compliqué cette hausse de la masse salariale. Je veux rappeler ici que 3,5 % d'augmentation du point d'indice puis 1,5 %, puis encore 1,5 %. On considère que ce n'est pas assez, que les choses soient bien claires, cette augmentation devrait être très largement supérieure puisqu'avec le gel du point d'indice, c'est plus de 25 % d'augmentation qu'il faudrait avoir. Cependant, s'il y a une augmentation il faut mettre les moyens qui vont avec. Nous n'avons eu aucun moyen pour nous aider à assumer cette augmentation des salaires. Mais pas que, en plus de cette augmentation des salaires, on a une politique de revalorisation des carrières, qui fait que petit à petit pour nos agents, les salaires augmentent sur une grille normale et toutes les primes liées au RIFSEEP qui ne sont pas encore présentes mais qui vont, l'année prochaine, augmenter cette masse salariale. Et pour les chapitres 65, 66, 67, on a une stabilité globale sur ces dépenses. Vous voyez que dans les dépenses réelles de l'exercice en 2022 nous étions à 29,6 mille euros, on réussit à peu près à maîtriser cette dépense puisqu'on passe à, 30 millions pardon, 30 133 000 € de dépenses. Alors, comment sont ventilées ces dépenses ? vous avez ici toute la répartition des dépenses de fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans le détail, si vous le permettez, je vais aller directement sur les fameux piliers dont Monsieur le Maire, vous parliez à chaque fois. On peut passer à la diapositive suivante s'il vous plaît. Ces piliers représentent 50 % des dépenses. La moitié de nos dépenses de fonctionnement est dédié aux fondements qui sont l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement. Cette allocation significative révèle la dimension progressiste de nos initiatives défiant les critiques avec puissance de notre engagement. Victor Hugo, illustre défenseur de la justice sociale, disait que : « le progrès c'est l'âme qui avance » Ces 50 % de dépenses incarnent notre démarche progressiste. Une avancée résolue vers un avenir où l'éducation, la culture, la jeunesse et l'environnement sont les piliers inébranlables de notre société. Ne nous laissons pas intimider par les murmures négatifs car chaque euro investi dans ces domaines est un pas vers une société plus juste, plus durable et toujours plus éclairée. Concernant l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, on voit, vous avez quatre courbes, la première courbe en haut en noir ce sont le total des recettes. On voit bien, que à partir de 2021, ces recettes diminuent. Concernant la deuxième courbe, c'est le total des dépenses de fonctionnement, elles, avec l'inflation, on voit bien qu'elles augmentent. C'est une vraie inquiétude que nous avons, puisqu'on voit que les recettes et les dépenses commencent petit à petit à se rapprocher l'une de l'autre. Nous y faisons très attention. C'est pourquoi beaucoup de projets sont mis en place, je vous les présenterai juste après. Vous avez la courbe de la masse salariale, où on voit qu'à partir de 2020, la politique de revalorisation des carrières mais pas que, parce que la politique de revalorisation des carrières, les augmentations liées au 3,5% du point d'indice, font que la masse salariale augmente un peu. Concernant les fonctionnements de service, ils sont à peu près stables avec une petite inflation, mais ça on pourra rentrer dans le détail.

**Monsieur le Maire** : Il y a l'ouverture de la crèche.

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : Il y a l'ouverture de la crèche aussi effectivement merci. L'évolution des recettes de fonctionnement, alors évidemment ce sont des estimations puisque on ne connaît pas exactement les recettes qu'on aura. On voit qu'en 2022, les recettes réelles de l'exercice étaient à hauteur de 34 310 881 €. En 2023, on estime des recettes avec une légère baisse, à 32 932 320 €. Donc cette baisse de lors de 4 %. Alors bien sûr, nous mettrons en place des stratégies pour augmenter nos recettes. Ces recettes-là, c'est par la valorisation de notre patrimoine éventuellement, que nous pourrions avoir des recettes supérieures à 32 000 000 €. Evolution des taux de fiscalité, je vais être assez rapide sur ce tableau-là, parce qu'on le voit toutes les années mais une explication importante quand même par rapport au taux de 48,65 %. Nous, nos taux sont particulièrement stables, ils ont même baissé à partir de 2019, puisqu'on est passé de 33,9% à 33,6 % et cette augmentation, cette évolution du taux et dû à la part du Département qui est basculé sur la Commune pour pallier, compenser, la taxe d'habitation qui disparaît. Donc on a une augmentation qui est stable et un levier en moins pour augmenter ou diminuer nos recettes en fonction des projets que nous avons. Donc une évolution positive du reversement de la part départementale, pardon, pour compenser la taxe d'habitation. Et, enfin, c'est important d'en parler parce que souvent on entend des gens qui viennent nous dire que sur leur taxe foncière, ils voient une augmentation qui est assez importante. Cette augmentation elle ne nous est pas due. Nous il n'y a aucune augmentation. En 2019 il y a eu une baisse de 0,3 %. Cette augmentation vient des bases de l'État. C'est l'État qui a augmenté ses bases et qui mécaniquement font que la taxe foncière augmente aussi. Concernant la structure des effectifs municipaux, vous parliez tout à l'heure Monsieur le Maire de la déprécarisation. Ce tableau nous montre qu'on a 31 agents en plus du fait de l'intégration des vacataires. La revalorisation des carrières s'incarne non seulement à travers des chiffres concrets qu'on a dans ce tableau mais également par notre détermination à mettre en lumière ce qui était jusqu'à présent invisible. En stagiairisant ou en contractualisant les agents vacataires, nous honorons nos engagements mais surtout nous préservons les valeurs pour lesquelles nous avons toujours lutté, des valeurs bien ancrées à gauche. Chaque contribution compte, et notre reconnaissance, bien au-delà des chiffres statistiques, à laquelle le cœur de notre engagement, envers une égalité, une valorisation réelle pour toutes et pour tous. Vous le voyez dans ce tableau qui est assez parlant, entre 2022 et 2023 on a augmenté le nombre de titulaires de neuf employés. Le nombre de non titulaires, et on vous expliquera ce qu'est un non titulaire, de 22 employés. On parlait de rendre visible ce qui était invisible. L'année dernière, quand on avait ce tableau, on s'est rendu compte, enfin nos élus au personnel se sont rendus compte qu'il y avait des vacataires qu'on ne voyait pas sur le tableau. Vous connaissez le combat que nous menons pour les conditions de travail et ces vacataires, puisqu'ils faisaient assez d'heures ici, ils pouvaient devenir contractuels ou stagiaires, ces chiffres-là montrent l'ambition qu'on a dans ce domaine et la parole tenue concernant les luttes que nous menons depuis des années, et avant même d'être élu. La répartition des effectifs, on est à 9 % d'agents de catégorie A. 36 % d'agents de catégorie B, vous voyez que le nombre d'agents de catégorie B a augmenté par rapport à 2022 et le nombre d'agents de catégorie C, lui, mécaniquement effectivement a diminué, marquant ainsi une évolution de carrière favorable aux agents. La répartition des effectifs par filière, on voit qu'une grosse partie de nos effectifs sont dans les filières techniques et 24 % dans les filières administratives. Je vous laisse voir le reste des filières où c'est assez parlant sur ce camembert. La ventilation de la masse salariale, donc 57 % du traitement indiciaire, 27 % de charges patronales, et 11% de régime indemnitaire, c'est à peu près une répartition qu'on retrouve un peu partout et qui sont dictées par les grilles salariales. Enfin, pour situer un peu notre commune par rapport à la strate, on a ce tableau qui est très intéressant et qui va un peu nous donner des informations par rapport à nos projets. Le premier, les dépenses réelles de fonctionnement par population, on voit qu'on est à 1811 € par habitant, quand la moyenne de ces villes est de 1079 € par habitant. On voit bien l'effort qui est fait vers les habitants de la ville par rapport aux dépenses de fonctionnement. Le second point, le second ratio, le produit des impositions directes par population, encore une fois, on se dit souvent à Port-de-Bouc, les impôts il sont très très élevés.

On voit bien ici qu'en moyenne on est à 558 € par habitant, quand la moyenne de la strate est à 883 € par habitant. Concernant les recettes réelles de fonctionnement par population, c'est-à-dire que sur les recettes que nous recevons, nous reversons, dans nos projets évidemment pas directement aux habitants, 1977 € par habitant. On est très largement au-dessus de la moyenne de la strate. Concernant les dépenses d'équipement, encore une fois, qui montre les politiques que nous mettons en place, on n'est pas loin, on est très au-dessus pardon, de la moyenne de la strate qui se situe à 280 €, nos dépenses d'équipement sont de 649 € par habitant. On se dit toujours que, Port-de-Bouc est une ville pauvre. Elle est très certainement pauvre par ses finances, mais très riche par ses équipements. C'est une politique de 40 années qui est mise en place, dont on voit le rendu aujourd'hui grâce à ce ratio. Un ratio important aussi, la dette par population, encore une fois, on a une dette par population qui est à 877 € par habitant. On n'est pas très élevé par rapport à la strate, la moyenne de la strate. C'est quand même explicable par rapport aux projets qu'on met en place dans la ville. Le ratio numéro six qui est à coller un peu au ratio numéro trois qui est la dotation globale de fonctionnement par population, et voit là que, pour une ville comme Port-de-Bouc, qui dépense de l'argent pour ses habitants, les recettes, les dotations de l'État sont très faibles par habitant, on est assez, on est très en dessous de la moyenne de la strate, j'avais calculé on est à 14 % en dessous de la moyenne de la strate et on a même perdu 1,38 % par rapport à l'année dernière, ça va un peu dans le sens de ce que vous disiez Monsieur le Maire tout à l'heure sur les recettes et les dotations de l'État qui baisse et donc un État qui se désengage de plus en plus. Le ratio numéro sept, les dépenses de personnel par dépenses réelles pour revenir un peu à ce qu'on a vu, on voit bien que malgré toute cette politique de revalorisation des carrières, on est à 58,7 %, encore une fois en dessous de la moyenne de la strate sur notre masse salariale. La marge d'autofinancement courant, là ça devient un tout petit peu compliqué, on est à 97,4 %, ce qui sous-entendrait si on se rapproche trop de 100 % qu'on devra à nouveau passer par l'emprunt pour pouvoir faire nos investissements. Le ratio numéro 10, la dépense d'équipement par rapport aux recettes, pareil, très largement au-dessus, on dépense 32,8 % de nos recettes dans nos équipements pour la ville d'où la richesse au niveau des équipements de notre ville, quand la moyenne de la strate est à 22,8%. Et enfin, le taux d'endettement par rapport à nos recettes, très largement en dessous de la moyenne de la strate puisqu'on est à 43,3%, quant à la moyenne de la strate est à 66,8 %. On voit bien ici une politique rigoureuse au niveau des finances puisqu'on est assez placé dans chacun de ces ratios. Le coefficient, le ratio de rigidité structurelle, sur ce ratio, je vous laisserai lire, on est à 55 % nous plaçant à un niveau inférieur de 5 points. Vous savez qu'au-delà de 60 % quand il nous reste moins de 40 % pour nos fonctionnements des services c'est problématique. Nous, on est à 55 %, soit 8 % en dessous du seuil maximum, qui nous laisse quand même 45 % pour le fonctionnement des services municipaux, mais on veillera bien évidemment à maîtriser, à cadrer ces dépenses le plus possible parce que ça devient de plus en plus compliqué, une fois encore. Ces conférences budgétaires nous aident beaucoup pour maîtriser ce ratio. On voit ici dans cette courbe à partir de 2021, l'excédent brut de fonctionnement diminuer, c'est la courbe noire qui est au-dessus. Alors diminuer effectivement, moins de recettes, inflation, donc des excédents bruts, des restes, au niveau du fonctionnement moins important. Puisque les excédents de fonctionnement étant moins importants, obligatoirement, on va, on a une capacité d'autofinancement de nos projets qui sont moins importants. L'autofinancement c'est l'argent qu'il nous reste pour investir dans nos projets, vous savez que nos projets ils ne sont pas financés à 100 %, c'est entre 50 et 80 %. Il nous reste toujours de l'argent à mettre de notre poche et c'est ce qui va parfois nous bloquer dans la réalisation de projets. Et le delta qui a entre les deux, parce qu'on pourrait se dire pourquoi toute cette somme n'est pas utilisée, le delta qu'il y a entre les deux c'est l'emprunt, les intérêts de l'emprunt. Concernant l'évolution prévisionnelle, la dette. Cette dette, on rembourse au niveau annuel à peu près 1,9 millions d'euros, avec un capital qui est remboursé à hauteur de 1,4 millions d'euros. On voit bien que cette courbe elle ressemble, on s'attache à faire en sorte que toutes les années cette courbe ait exactement la même figure. C'est-à-dire que même si on fait un prêt, on fait attention à ce que le départ reste le même, de

manière à ne pas avoir plus de 500 000 € d'intérêt. Bon c'est la même courbe toutes les années, si on ne faisait pas d'intérêt, on voit qu'à partir de 2028, notre endettement baissera de manière importante. On a une dette à faible risque et un endettement sain et très largement admissible. On a ici ce fameux tableau d'amortissement, si on peut le montrer sur le tableau, on a un encours de la dette qui est à hauteur de 14,6 millions d'euros. C'est la sixième colonne à partir de la droite, avec un amortissement du capital à hauteur de 1,4 millions d'euros. Des intérêts, je vous en parlais tout à l'heure, qui sont à 430 000 € et une annuité à hauteur de 1,9 millions d'euros, c'est ce qu'on voyait dans la courbe précédente. Concernant les investissements en dépense 2023, vous les avez sous les yeux, je ne vais pas vous les lire et vous les énumérez, je vous laisse les regarder mais encore une fois une année avec de forts investissements, du fait d'un chantier lourd qui avait été débuté en 2022 et qui sont assumés financièrement en 2023. Les recettes pour chacune des opérations d'investissement, pareil vous avez le tableau devant les yeux, avec une recette en FCTVA qui est très importante, presque 1 million d'euros, on est à 947 millions d'euros, qui est à l'image de l'investissement qu'on met en place, plus on investit plus on paye de TVA, plus on paye de TVA plus on a un retour qui est important, c'est mécanique. Des recettes logiquement calculées en 2024 pour les importants investissements de 2023 et des subventions, toutefois élevées, à près de 2,6 millions d'euros. On peut féliciter nos services qui vont à la chasse aux subventions un peu partout, vous le disiez tout à l'heure, du Département jusqu'à l'Europe. On va essayer d'imaginer le budget 2024, on va essayer de faire un prévisionnel sur 2024, des dépenses de fonctionnement seront logiquement en hausse, d'abord par la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise de nos charges à caractère général, avec l'inflation on va, on va avoir très certainement des augmentations. L'inflation elle est aussi dans le secteur énergétique, on en a parlé tout à l'heure, et on a une grande grande crainte du fait de l'abandon du bouclier tarifaire. C'est vraiment une grosse crainte. Donc on a mis en place ces fameuses conférences budgétaires pour impliquer l'ensemble des services. Ça a été bénéfique à hauteur de 400 000 € en 2023. On vous dira ce que ça donnera en 2024. Mais aussi une hausse conjecturale annoncée de la masse salariale qui ne dépend même pas de nous. La mise en place du RIFSEEP, des majorations des points d'indice, des déroulements de carrière d'agent en fonction de leur grille, la revalorisation du SMIC qui est indexé pour l'instant sur l'inflation, la dépréciation des vacataires. Alors on mise sur la dépréciation des vacataires, mais elle n'augmente pas tant la masse salariale que ça. L'augmentation des cotisations. Cette année, le scrutin des européennes qui va générer des dépenses supplémentaires et la fameuse augmentation salariale, sans embauche supplémentaire, qui d'ores et déjà est annoncée à hauteur de 900 000 €. C'est une prévision mais on pense qu'on est proche de la réalité. Pour les recettes prévisionnelles de 2024, une attribution de compensation de la métropole préservée grâce à une bataille de Monsieur le Maire pour nous garder cette attribution de compensation, je vous laisserai en parler si vous le souhaitez, et des nouvelles constructions qui auront un effet fiscal, pas tout de suite mais dans deux ans. Les projets pour 2024, vous les avez sous les yeux avec les prévisions au niveau des dépenses. Monsieur le Maire si vous voulez en dire un mot sur les.

**Monsieur le Maire** : Alors sur les attributions de compensation c'est juste la taxe professionnelle que l'on percevait jusqu'en 2010. Qu'en 2010 Monsieur Sarkozy a dit, les entreprises ne la paye plus, notamment les grandes entreprises parce que les petites et les moyennes ce n'était pas un souci qu'elle ne la paye plus. Par contre tous ceux qui nous entourent ne payent plus rien. C'est vrai que les pauvres ils ne gagnent pas beaucoup d'argent et ils sont en difficultés, je pense. Et Monsieur Sarkozy s'est bien occupé d'eux à l'époque. Mais voilà, c'était des impôts qui étaient progressifs et qui faisaient que les entreprises, que les grosses entreprises, les multinationales et bien reversaient leurs oboles aux collectivités et ça on ne l'a plus. Pour l'instant les attributions de compensation sont conservées par Madame la Présidente de la Métropole qui s'est engagée et je remercie qu'elle ait tenu ses engagements à ce niveau-là, qu'on puisse continuer à les percevoir, c'est le dû de la taxe professionnelle. L'Etat et la Cour des Comptes, la Chambre

Régionale des comptes, ne voudraient plus que les Communes perçoivent cela. Ce serait la catastrophe pour les 92 communes de la Métropole. Ce serait catastrophique, sachant que la Métropole s'est faite et continue à se faire aux forceps. On le voit avec la fin des conseils de territoire qui a été imposée et nous attendons à la Métropole toujours, les fameux 50 millions d'euros promis par Jean-Marc Ayraut en 2016 et qui ne sont jamais venus. On voit la volonté de l'État de développer Marseille et sa Métropole. Concernant l'ensemble des investissements, il est évident que pour la SEMOP on a une reversion d'argent ensuite, ils sont financés à plus de 50 %, et souvent à 60-70 % du projet est financé. Donc brut ça peut vous paraître une somme importante, c'est l'investissement qu'on réalise chaque année mais on a des recettes et des subventions qui viennent en face. Merci

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : Effectivement et merci pour la transition, on a des dépenses qui sont élevées mais on prévoit aussi des recettes que vous avez sous les yeux avec en première ligne un emprunt de 3 millions d'euros, bien sûr ce n'est pas un emprunt qui va être utilisé immédiatement. C'est une ouverture d'une ligne avec un recours à l'emprunt disponible au cas où nous en aurions besoin. Les perspectives financières 2024-2026 bien sûr, depuis le début du mandat on vous parle à chaque fois de ce qu'on a fait l'année dernière, ce qu'on va faire l'année prochaine, mais on a un plan sur plusieurs années et notamment sur les perspectives financières 2024-2026. Des contraintes qui sont vouées à perdurer. Le gel de l'autonomie financière des Communes avec des finances qui n'augmentent pas, bien au contraire, qui parfois, diminuent. Le désengagement progressif et régulier de l'État avec le PLF 2024 on voit que c'est encore le cas. Une hausse des coûts des matières premières et des coûts la vie en général donc une inflation toujours plus importante. Une attente légitime mais de plus en plus forte de la population qui ne peut se retourner que vers les services publics les plus proches d'eux, à savoir nous. Et enfin un soutien au personnel communal en matière de rémunération, d'évolution des carrières et de conditions de travail. Les enjeux qui s'imposent à nous, tout au long de ces deux dernières années de mandat, ou trois. La rénovation thermique, l'accessibilité des bâtiments communaux, on va poursuivre le travail qui a été engagé. La rénovation de nos écoles qui, même si elles ont été entretenues, nécessitent globalement des travaux structurels assez importants. La mutation énergétique et climatique de notre patrimoine, avec le passage aux Leds, qui grâce auquel nous avons réussi à atténuer l'augmentation des coûts de l'énergie. Mais aussi le projet Se@nergieS. Les rénovations de voirie, entretenir sa ville c'est entretenir toutes ces voies sur les axes structurants et les voies de desserte. Le maintien d'une santé mutualiste, pareil avec une grande difficulté à ce niveau-là, de sociale et de proximité, avec la reprise par la Commune du centre Michel BORIO. La participation active à la rénovation, la reconstruction d'un parc, du logement social vieillissant. Et toujours pareil, une augmentation des plantations de végétaux en vue de création d'ilots de fraîcheur pour l'augmentation de la chaleur dans les années à venir. Vous l'aurez compris le budget 2024 se forge une fois encore dans une adversité particulière. Et pourtant ce débat d'orientations budgétaires et le reflet de notre engagement résolu vers une vision très claire. A travers chaque ligne budgétaire, nous avons tracé une voie audacieuse vers l'avenir. Un avenir où l'équité, l'éducation, la culture, l'environnement ne sont pas simplement des postes de dépenses mais des investissements essentiels pour le progrès de nos administrés et de notre ville. En revalorisant les carrières, en mettant en lumière ceux qui étaient invisibles, ceux qui étaient dans l'ombre, nous avons démontré notre volonté de construire une ville où la dignité d'égalité prévaut. Au-delà des chiffres c'est notre engagement profond envers des valeurs justes et inclusives qui guident et guideront toujours nos politiques donc nos choix financiers. Ensemble nous avançons vers un avenir où chaque contribution compte, où la solidarité la progression s'entrelace pour créer une ville prospère. Gardons cette flamme progressiste allumée car c'est par ces décisions audacieuses, courageuses et responsables que nous sculptons le visage prometteur de notre avenir commun. Merci à toutes et à tous pour votre attention.

**Monsieur DEPAGNE** : Oui un mot, puisque nous sommes appelés ce soir, chers collègues et Monsieur le Maire, à débattre sur les orientations budgétaires pour cette nouvelle année. L'exposé qui vient de nous être fait et de nous être présenté par l'adjoint aux finances, M'HAMDI Akrem, est particulièrement éclairant sur les contraintes, sur l'asphyxie budgétaire qui pèse sur les collectivités territoriales et sur la nôtre en particulier. Avec tous les éléments financiers qui nous ont été présentés, notre situation actuelle, si elle n'est pas encore catastrophique, demeure malgré tout fort préoccupante pour nos habitants et les services que nous nous devons de leur offrir. Malgré les baisses importantes de dotation, nos missions de service public ont été assurées, plus difficilement, tout en faisant un travail de fond, cela a été dit, je tiens à le répéter, pour trouver des économies et c'est pour nous aussi l'occasion de saluer tout le travail accompli par les agents territoriaux de notre ville afin d'assurer les mêmes services attendus avec de moins en moins de moyens. Comme l'a rappelé aussi notre Maire, cela fait plusieurs années que nos budgets sont contraints et de plus en plus, l'État se désengage de ses missions de services publics nationaux, et oblige les collectivités territoriales à les compenser sans nouveaux moyens. Nous sommes l'échelon de proximité avec nos concitoyens et de ce fait, nous sommes les plus à même de défendre nos territoires car nous avons à cœur, une exigence, une seule, celle que chaque denier public soit destiné à l'intérêt général. Alors je ne veux pas être hors sujet mais je tiens à le signaler quand même, je tiens à le rappeler sur la mise en place de la métropole depuis maintenant 7 ans et ça commence à nous faire très mal, puisqu'elle fait des dégâts dans nos territoires, l'exemple le plus criant en est la gestion du ramassage des ordures ménagères. Un service auparavant gratuit et que nous maîtrisions au sein de notre communauté d'agglomération et qui, avec la Métropole est devenu payant de manière prohibitive et dont la gestion est totalement défailante au grand dam des administrés et de leurs élus. Cette gestion désastreuse de la Métropole cause du tort à tous. Sachez que sur les 12 bennes à ordures de notre ancienne Communauté d'Agglomération c'est-à-dire Saint-Mitre, Port-de-Bouc et Martigues, 12 bennes, il n'y en a plus que 4 en état de marche. Les 8 autres sont remisées, en panne, rien pour les réparer. Voilà comment on fonctionne depuis la mise en place de la Métropole. Alors oui chers amis, chers camarades, nous avons mille fois raisons à l'époque de la création de la Métropole d'être vent debout contre ce mot d'ordre qui disait que plus on est gros, plus on est efficace. On nous parlait alors que de rationaliser, de mutualiser, de mettre en place de nouvelles gouvernances. A aucun moment l'humain n'était pris en compte. Pourtant, dans la vraie vie, cela ne fonctionne pas comme cela. La condition de la réussite d'un projet communal passe par un projet partagé entre les élus et les habitants concernés. Ce n'est certainement pas ce que nous vivons avec cette, bon il faut bien dire les choses telles quelles sont, cette Monstropole technocratique. Chers collègues, nous avons toutes les raisons d'être inquiets du devenir des communes, et de leur libre administration par les élus. C'est pourquoi, nos demandes de refonte de la fiscalité locale, une fiscalité plus juste mettant au cœur de la réforme les acteurs principaux que sont les collectivités, sont d'une exigence prégnante. Après ces craintes réelles évoquées ce soir, nous constatons que pour la ville de Port de Bouc, même si la bonne santé financière pratiquée dans notre ville depuis des années nous met dans une position qui nous permet de poursuivre nos missions de services publics ou de soutenir la vie associative locale. Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas investir au même rythme qu'auparavant et nous pouvons que déplorer de ne pouvoir poursuivre nos efforts sur la commune à la hauteur des attentes de nos administrés. Oui, il faut augmenter fortement la dotation de solidarité urbaine et la dotation de développement urbain. En effet, jusqu'à preuve du contraire, c'est à l'État d'assurer l'égalité de traitement de tous les territoires du pays et d'accès aux droits fondamentaux de la population. C'est maintenant qu'il y a besoin de réponses à la détresse et à la souffrance des habitants et de nous les élus qui nous sentons bien seuls à gérer ces poches d'inégalités sociales et territoriales. Les Ministres de l'Éducation, de la Santé, de l'Emploi, de la Culture, de la Ville et la Citoyenneté, du Sport doivent être mobilisés en priorité dans les territoires populaires comme le nôtre, là où se concentrent les effets les plus violents de cette inflation, de cette mauvaise répartition des richesses qui n'en finit pas de détruire la vie de nos

concitoyens. Alors oui, plus que jamais, nous devons réaffirmer avec l'ensemble des Port-de-Boucaines et des Port-de-Boucains notre attachement à la proximité. Nous devons être intraitables sur la place du service public qu'il soit local et national, sur le niveau des dotations, sur le respect de la libre administration de notre commune. Nous invitons les habitants à se joindre à nous pour être toujours plus nombreux à défendre notre modèle social. Modèle très souvent cité en exemple à travers le monde et mis à mal par des décisions qui veulent toujours l'ouvrir au marché de la finance. Notre ville est belle, notre ville est accueillante, il y fait bon vivre. Il est de notre devoir qu'elle le reste. Merci

**Monsieur le Maire** : Merci Marc, merci. Je voudrais dire sur la Métropole qui a été imposée de force et que toutes les communes subissent et même ceux qui la dirige, comme je le disais, on a des vice-présidents de la métropole qui sont réactifs, qui viennent, suite au dernier Conseil Municipal où on avait hurlé, ici, moi-même, sur la métropole. Nous avons été entendus par les responsables de la Métropole et la Présidente qui ont mis des moyens supplémentaires et qui entendent notre problématique et celle des autres communes. On observe, et Marc à raison de le dire, tous les dysfonctionnements, on les a fait remonter et on observe une amélioration du service depuis un certain temps parce que nous sommes reliés directement avec les directeurs et avec les principales personnes de la Métropole. Dès qu'il y a des dysfonctionnements, nous les faisons remonter pour que ce soit remédiés. Il y en a toujours, il y en a moins. Il y a des semaines où tout va bien, des semaines un peu moins mais nous faisons en sorte de faire remonter de suite les informations afin que les citoyens de Port-de-Bouc ne soient pas lésés. Je te remercie Marc. Il y a-t-il d'autres questions, d'autres interrogations ? non !? oui.

**Monsieur BERNEX** : Oui alors, par rapport à ce bilan qui a été fait, naturellement, je ne peux pas avoir tout à fait la même vision que ce qui a été dit, étant donné que tant qu'on dépense beaucoup d'argent et que les impôts, nous sommes la troisième ville du département avoir les impôts élevés, fonciers, les plus élevés du département, c'est un peu compliqué de comprendre qu'on doit tout faire pour les habitants mais seulement les impôts fonciers sont payés que par 37% des gens de la ville. À partir de là, je pense qu'il est important quand même de penser à ce qui paie parce que je me rappelle que j'ai une réunion de quartier où il y avait deux couples qui étaient là, ils ont dit Monsieur le Maire, c'était pas vous Monsieur BELSOLA c'était le Maire d'avant, a dit on est obligé de partir parce que nous payons trop d'impôts fonciers, ça fait plus d'un mois de notre retraite et on arrive plus à vivre sur Port-de-Bouc parce que ça fait beaucoup trop chers. Donc à partir de ce moment-là, nous ne sommes pas une ville de riches, nous sommes une ville de travailleurs. A partir de ce moment-là, je pense qu'il est important quand même d'en tenir compte dans l'évolution. Il faut savoir que le budget de la ville en 2018 et 2019 était entre 42 et 45 millions. Nous sommes à 55 millions en 2023, je ne sais pas le 2024 parce qu'on ne le connaît pas. A partir de là déjà, ça veut dire qu'il y a eu une grosse progression en fonction de l'argent qui a été récolté plus ce qui a été vendue etc. au niveau des terrains et des maisons, etc. mais il faut tenir compte quand même à 55 millions comme on avait 2018 ou 2019, on arrivait à vivre. À 55 millions on devrait arriver à vivre beaucoup mieux et donc je ne comprends pas qu'on soit toujours en train de chercher, âme qui vive et d'argents. En plus de ça, dans les dépenses, bon elles sont exponentielles au niveau des augmentations de dépenses. Les dépenses de personnel passent à 548 000 € de plus. Les gestions courantes à 380 000 €. Les dépenses réelles dépassent de 500 et quelque mille euros. Tout ça il faut quand même en parler. En plus, quand on fait, les strates, les strates sont faites sur 16 550 personnes et l'INSEE a, on l'a vu dans la presse, etc. il y a encore 15 jours trois semaines, dit que la ville de Port-de-Bouc à 16 123 personnes. C'est vrai qu'en mettant 16 550 personnes ça diminue la part encore de ce qui est donné par habitant au niveau des impôts ou la différence que l'on a en fonction des strates. Mais la réalité, il est vrai que d'ici deux ans, nous aurons une augmentation sérieuse des habitants de la ville, étant donné qu'il y a eu beaucoup de lotissements qui ont été faits ou qui sont en train d'être fait, mais il est important de tenir compte des gens de la ville qui sont des

travailleurs, qui ne sont pas des gens qui ont de la richesse. À partir de là, bon je crois qu'il est important de regarder certaines choses. Par exemple, la vidéo protection, il était prévu depuis octobre 2012 après l'appel d'offres, de faire ça, nous sommes en 2024 la vidéo protection n'a pas été augmentée. Elles devaient être augmentée de 20 caméras, ça n'a pas été fait. Après il y a le sujet entre les 20 et 80 caméras, de comprendre comment ça marche. J'ai posé la question à mes amis maires d'autres villes ou collègues, je leur ai demandé comment on faisait pour avoir une caméra qui a 4, un système qui a 4 caméras à l'intérieure pour voir 4 angles différents et qui soit sur la vidéo. Ben je ne sais pas c'est la presse. Ça été dit plusieurs fois et Monsieur le Maire l'a dit plusieurs fois. Donc à partir de là, les autres personnes, les autres responsables de ville m'ont dit, si à l'occasion tu peux savoir la startup qui fait ça, qui a 4 caméras dans chaque système de vidéo, ce serait important de le savoir pour savoir comment ça marche. Voilà, donc personne ne connaît ce système. À partir de là, il est important quand même aussi pour micro-folie, je n'ai pas très bien compris. On est parti de faire quelque chose de sympa de simple, on est à 900 000 €, ça devient un projet un peu cher. Plus 120 et quelque mille pour habiller, c'est-à-dire mettre les bureaux faire tout ce qu'il faut à l'intérieur, je trouve que ça fait une chose assez importante pour mettre des containers. 900 000 € pour mettre des containers c'est un peu cher, bon, à mon avis, peut-être je me trompe complètement mais c'est un peu cher, voilà, Donc après je crois qu'il est important aussi de faire attention au fonctionnement, on s'aperçoit quand même que au niveau du personnel, par rapport à l'année dernière ont été a 371 personnes, on est à 402 personnes, ça fait 30 personnes qui sont passées statutaires, mais on aurait pu penser aussi en même temps, les gens qui partent à la retraite qui doit y avoir entre 10 et 20 personnes par an qui doivent partir à la retraite, de compenser ça pour avoir moins de frais. Le problème c'est que chaque fois nos frais de personnel augmentent, mais est-ce qu'on était obligé chaque fois qu'on a un retraité de le remplacer, il faut mesurer la chose. Hein, voilà. Donc à partir de là, je pense que, et en plus de ça on se plaint que on ne manque de dotations, etc. un certain moment, donc il faut faire attention à ce que l'on fait et si on peut faire quelque chose en faisant un peu de restrictions. Je veux dire ce n'est pas énorme d'enlever, en sachant que l'absence des employés municipaux par rapport au rapport social que j'ai de l'année dernière, cette année je ne le connais pas, je l'ai demandé mais il n'existe pas encore, il était de 71 jours d'absence par personnel. Donc à partir de ce moment-là, je trouve que, il y a quelque chose à faire au niveau de l'ensemble du personnel. J'ai le rapport social où c'est marqué 71 personnes d'absence, par an.

**Monsieur le Maire** : On ferme la mairie là, 71 jours d'absence par personnel, on ferme la mairie là.

**Monsieur BERNEX** : Ah mais je, ne sais pas moi, c'est le rapport social qui est fait par la mairie. Donc il faut savoir quand même que dans le privé c'est 18 jours et demi et la moyenne nationale dans les employés administratifs c'est un peu plus de 30 jours. Donc on est dans une strate largement, au niveau de l'absence des employés municipaux, au-delà de la moyenne et largement, le double de la moyenne, de l'absence nationale. Voilà. Par contre, y a aussi il faut le dire, il faut faire aussi des propositions, donc je souhaite que si on peut faire comme on a parlé souvent que l'on pourrait mettre l'uniforme dans les écoles primaires, etc. dépendant des villes, donc je pense que ce serait une bonne chose. Ça donnerait l'égalité c'est-à-dire qu'il y aurait plus besoin, l'égalité en fonction de tous les enfants, qui aurait toujours les mêmes tenues et il n'y en aurait pas un qui aurait l'Adidas, l'autre qui aurait le machin etc. ils seraient tous habillés de la même façon et ils seraient tous à la même méritocratie. Je pense que c'est important. Au niveau des festivités, propositions toujours, au niveau des festivités, je trouve que l'on pourrait faire un effort supplémentaire au niveau des bals du 13 et du 14 juillet. Faire des fêtes beaucoup plus conséquentes parce qu'en plus de ça nous allons avoir beaucoup de nouveaux habitants, 800 logements donc au moins 1500 habitants de plus, pour faire voir que notre ville est vivante et quand on voit la façon dont est fait, les fêtes du 13 et 14 juillet et en même temps les fêtes de la



libération du mois d'août, je pense qu'il faudrait faire des fêtes un peu plus, un peu mieux, beaucoup mieux même. Je pense que pour attirer le monde et pour garder le monde autrement les gens partent. Quand, parce que je dis ça parce que je regardais les gens qui mettent en vente sur le port et ils ont, il y a chacun, il y a des personnes qui ont mis des commentaires. Les gens disent que c'est beaucoup trop cher, etc. etc. et ils disent que la ville n'est pas accueillante. Donc je pense qu'on a besoin de redorer notre blason et de faire quelque chose de beaucoup plus vivant au niveau de la ville au niveau des festivités. En plus, je pense que ce serait bien de faire un comité des fêtes. Et dernière des choses, diminution des impôts fonciers pour l'ensemble des habitants.

**Monsieur le Maire** : Alors Monsieur BERNEX que nous n'aillons pas la même vision c'est normal, vous seriez avec nous sinon. Vous seriez là. Je trouve ça tout à fait normal. Concernant, vous voyez l'uniforme des écoles nous on y est contre, il n'y a aucun souci, mais même si on était pour, qui les paye, qui va les payer ces uniformes ?

**Monsieur BERNEX** : Ben c'est prévu la moitié par la collectivité.

**Monsieur le Maire** : Oui à moitié, à moitié, on le sait. L'uniforme, Maréchal nous voilà ! on n'en veut pas. Nous, ce sera non. C'est niet. On n'est pas pour des uniformes qui sont là pour montrer qu'il y a un modèle ça et là. Ce n'est pas notre choix, vous le savez. Concernant les impôts fonciers. Je vous rappelle quand même que nous avons les bases locatives les plus basses des Bouches-du-Rhône. Les bases locatives sont les plus basses des Bouches-du-Rhône. Regarder les taux, quand vous dites la troisième, OK. On se touche pratiquement tous les uns, les autres. Je rappelle par contre, pour les villes ouvrières, nous faisons à chaque fois des lotissements communaux à 30 %, voire 40 % moins chers que toutes les villes voisines ou que certains, pour que justement ceux qui sont dans le logement social, les salariés puissent acheter des terrains, vous savez de quoi je parle, puissent acheter des terrains à des prix moins chers. Ça, nous faisons. Nous avons fait du logement intermédiaire ici à côté. Nous faisons avec l'offre et avec l'inflation immobilière. Ce n'est pas notre faute. Nous on mettrait, on nationaliserait, on mettrait les prix du logement à tel prix et le logement ne devrait pas représenter plus de 15 ou 20 % du salaire. Et le problème est résolu. On construit, parce que moi j'entends des collègues maires comme vous qui disent, moi je choisis ma population. OK. On est où là ? on est aux États-Unis, on est où ? on est en Afrique du Sud. On choisissait, on faisait des ghettos, on est en Allemagne 1940. On choisit sa population. Et à ces mêmes collègues maires, vous leur direz, vous verrez nos caméras, c'est des globes et ces globes ils ont 4 visions, les globes, quand on a la vidéo protection. Donc si vous prenez la Trémie quand vous montez, ça prend la rue dans haut, ça clique, ça prend la rue qui descend l'avenue Torres, ça prend Julian Grimau et les deux axes qui sortent. Toutes les caméras et les globes qu'on a, on n'a rien inventé, si j'étais la seule ville des Bouches-du-Rhône à l'avoir. Vous allez au poste de la police municipale, ils vous montreront comment ça fonctionne. On n'a rien inventé, les autres ils l'ont aussi donc je ne sais pas où vous avez l'info mais le maire qui vous a donné ça il doit avoir des caméras à l'ancienne, ce n'est pas possible. Donc ça vous le verrez, c'est pour ça que quand on dit, et c'est pas moi qui le disait en plus, c'est l'ancienne commissaire de police qui était là, Madame Tournemire, qui disait : oui vous avez 20 points fixes mais en fait vous avez 80 vues, vous avez 80 parce que sont multiples à 4 et remarquer que chaque caméra, je vous ai pas coupé Monsieur BERNEX et j'ai rien dit quand vous parliez, vous avez 20 caméras, regardez-le, elles sont toutes à des intersections, vous le verrez qu'il y a au moins, au moins 3 rues, au moins 3 voire 4. Elles ne sont pas isolées dans un endroit sur une. Vous le regarderez. Les 20 autres vont arriver dans les, même pas mois à venir, avant juin nous aurons nos 40 caméras. Elles vont être positionnées, il y a la fibre qui est arrivée et on va tout fibrer pour avoir de meilleures images et avoir de meilleures choses. Donc voilà ! pour les impôts, pour ensuite, nous comblons tout simplement les défaillances de l'État. L'Etat il recule recule recule recule recule et les gens, et bien ils vivent avec des faibles salaires,

des salaires moyens. Ou on fait encore des ghettos, ce que vous aimeriez que l'on fasse, que l'on ne fera jamais. Ou on fait, la mixité, on essaie de faire en sorte que tout le monde puisse avoir un quartier propre, un environnement. Rien n'est facile, rien n'est facile. D'avoir un environnement, de pouvoir aller dans un centre social, de pouvoir partir en vacances, mais tous ensemble des lotissements et des centres sociaux, que tout le monde puisse se retrouver, c'est notre politique à nous de redistribution de l'impôt. Elle est là. Je le disais, la différence droite gauche, nous les impôts quand nous avons des collectivités, nous faisons en sorte que, vous en avez bénéficié, la collecte des déchets soient gratuites. Que l'eau soit la moins chère. Voilà, c'est notre façon de gérer. On redistribue l'impôt. D'autre ne redistribue pas, c'est leur problème mais nous ce n'est pas le cas. Les chiffres de l'INSEE sur les 16 123 habitants. Vous avez vu que pas mal de ville et dont des collègues maires d'autres obédiences politiques les ont remis en cause. Parce que moi je commence à me dire nous avons quand même 160 logements bloqués qui sont débloqués, nous avons des constructions de partout, et on a de moins en moins d'habitants. En fait, les chiffres INSEE il est simple. Il était pris en 2015, vous regarderez, ils disent plus 5 ou -5 % et sur les 8, 9 ans après qui suivent, ils les appliquent sans tenir compte des constructions ou des destructions. Mon collègue de Saint Mitre le remet en cause. Vous voyez. Il y en a d'autres qui le remet en cause parce que ce n'est pas mis à jour, je pense qu'ils doivent manquer aussi de fonctionnaire à l'INSEE, ils doivent manquer de personnel et donc ils ressortent la même soupe pendant des années, vous voyez les politiques on les paie doublement. Concernant, vous parliez de micro-folie. Il y a un coût, il est exact. Et bien c'est les matériaux. On prend les matériaux, tout ce qu'on fait actuellement, comme un particulier, on prend 20 ou 30% en plus des matériaux. Voilà, toutes les collectivités, on passe à la facture. C'est financé, il n'y a pas de souci, et je pense que c'est un plus pour nos Port-de-Boucains d'avoir un musée numérique qui va être là et c'était dans notre programme électoral, qui puissent voir 12 musées français sans se déplacer, parce qu'ils ont le droit aussi d'accès à la culture, et d'avoir en même temps une salle qui va servir, sans personnel en plus, mais qui va servir au centre d'art pour se développer et pour faire d'autres actions. Donc vous voyez c'est là-dedans que nous sommes. Concernant les festivités que vous disiez, je pense vous ne devez pas trop descendre l'été dans la ville. Les sardinades sont là, c'est une explosion. Le port pendant deux mois, nous n'avons jamais eu autant de monde et toutes les festivités que nous avons eues, que ça soit dans la cour de la mairie, que ça soit les podiums de l'été, ont été un franc succès avait beaucoup de monde. Les bals du 13 ou 14 juillet ont eu lieu, c'était moi qui m'en occupais, avec la majorité municipale entre 2008 et 2014, nous les avons tout simplement arrêtés parce qu'il n'y avait plus personne. On payait des bals ou plus personne ne venait. Ils ne correspondent plus tout simplement à la réalité d'aujourd'hui. Donc on les a adaptés ces bals et on a fait des concerts dans la cour de la mairie, pour tous les goûts qu'il y ait du jazz, de la chanson française, latino ainsi de suite. Que tous les goûts soient représentés. 4 ou 5 concerts à la place, avec la même enveloppe que les bals qui avaient à l'époque puisque nous estimons qu'il n'y avait personne, comme les forains, les marchés forains, les manèges, à une époque, nous en avons beaucoup. Puis à une époque, il y a Fos qui fait sa foire pendant deux mois, on se retrouve qu'avec 3-4 forains. On n'y peut rien s'il y en a 40 qui arrivent, on arrivera à faire une fête foraine. Après comme disent mes collègues au prix du manège, du tour de manège des fois c'est sûr qu'il y a moins d'attraction. Mais voilà, nous essayons d'adapter nos festivités à chaque fois, nous écoutons, et il y a un office de tourisme avec son président que vous connaissez très bien qui nous aide, y a un élu aux festivités qui travaille ce soir, qui n'est pas là, qui travaille avec une commission, avec Cédric, Réhila avec d'autres, qui travaillent sur les festivités en lien avec l'office du tourisme, en lien avec les associations de la ville. Nous essayons de les mettre. Et on s'adapte sans arrêt, sans arrêt. Les questions que vous vous êtes posés, c'est pour ça que je vous dis, vous ne descendez pas, on les a arrêtés en 2010-2011 les bals du 14 juillet et du 15 août ou de la libération, parce que justement il y avait plus de monde. Plus personne ne venait à ces bals et on y mettait quand même des prix conséquents. Donc on a préféré faire les concerts. Les Port-de-Boucains se retrouvent dans la cour de la mairie et pour les plus anciens, c'était leur

école, donc il y a tous les souvenirs d'enfance qui resurgissent à ce moment-là. Il y a une magie qui s'opère et nous avons entre 200 et souvent nous ne sommes pas loin de 400 personnes qui viennent à ces manifestations, ici. Selon ses goûts et selon ce que l'on veut faire. Voilà je pense vous avoir répondu à tout et que nous n'ayons pas la même vision, c'est normal.

**Madame GIORGETTI** : Juste je voudrais rajouter une petite phrase sur l'uniforme à l'école puisque j'ai eu moi, le plaisir, de voter contre l'expérimentation proposée par Madame VASSAL, au Département et comme vous le disiez, je vois l'actualité, vous avez du voir que les collègues qu'elle avait ciblé, ils ont refusé le port de l'uniforme donc je viens de, voilà, au-delà du Maréchal nous voilà, il y a aussi une communauté éducative qu'on ne consulte pas. On fait des expérimentations comme ça, soi-disant pour masquer des inégalités, mais vous rigolez, c'est se moquer de qui ça ? c'est se moquer de qui ça ? Bon voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Alors j'ai oublié cette année, nous fêtons les 80 ans de la libération, donc nous allons faire, le week-end du 26 août, comme nous avons fait l'an dernier, on s'adapte. Voilà, nous allons faire un gros week-end où il y aura la commémoration, il y aura pas mal d'activités, nous travaillons dessus. Il y a le podium de l'été le lundi, et le feu d'artifice que nous avons maintenu, toutes ces traditions et nous allons le travailler. Voilà ! d'autres questions ? Monsieur SPANU. Oui d'abord Monsieur SPANU et après...

**Monsieur SPANU** : Bon ce rapport devait alimenter le débat sur les finances et les orientations des dépenses de la ville, une vision du futur. On a bien compris l'attente du chantier Se@nergieS, certainement mis en route à la veille des élections et pour assurer certains et pour assurer certains, c'est possible et Se@nergieS est d'ailleurs déjà en place et actif sur Marseille, même si ici on a l'impression un peu qu'on le reprend à son compte. On a bien compris la conjoncture défavorable, il n'y a pas de problème. Et l'évolution contenue des dépenses. Par contre, on peut s'interroger sur différents thèmes. Pour moi et pas que, la toute première conquête sociale c'est la tranquillité, c'est le vœu de chacun, pour soi et pour ses enfants. Dans une ville où le problème est avant tout l'insécurité, le budget consacre à la sécurité 2%. Comment faire au moins ? on va nous dire que c'est à l'Etat d'agir. Non, non, pas seulement. Et toutes les autres mairies l'ont bien compris sauf à Port-de-Bouc. Ici avec 10 policiers pour 16 000 habitants, nous sommes en dessous de tout et c'est souvent le western. C'est dans ce budget, le service, le grand service sacrifié. Vous dites investir 450 000 € dans les caméras vidéo. Je pose la question, qui les regarde ? y a-t-il un service affrété à ce service-là ? ou est-ce que ces vidéos sont là pour être regardées a posteriori. Dans ce cas-là on peut les multiplier par cinq, si personne n'est derrière. Autres plaies, Monsieur BERNEX en a parlé, la taxe foncière. Dans une ville ouvrière où la population s'endette des années pour transmettre un bien, vous êtes satisfaits de la stabilité d'une taxe qui est une des plus élevés de la région. Dernier point que je soulève. Il en a parlé aussi. La prévision du musée micro-folie, budgétée à 950 000, mais quels modules ont été choisis ? j'aimerais bien avoir un dossier complet. Lorsqu'on regarde sur internet, là on parle de 1 million de francs pratiquement, c'est une initiative d'État, là aussi reprise à votre compte, qui valorisait pour fonctionner à partir de 40 000 €. On n'en est très loin. En conclusion, pour moi, ce budget est le vôtre et n'engage que vous. Je le trouve ni séduisant, ni sécurisant. Ce n'est pas le budget des jours meilleurs.

**Monsieur le Maire** : Je pense que c'est un budget des jours heureux parce qu'on fait pour tout le monde, je te laisse la réponse après je pense, c'est la réponse pour nous, c'est de faire le maximum. Micro-folie je le redis, il va y avoir à peu près, nous sommes déjà à plus de 50 % de financement, on arrivera je pense à 70-75 % de financement et c'est une salle qui va servir, d'extension au centre d'art aussi, et le musée numérique. Je vous l'ai dit, les matériaux où on est, on ne peut pas faire, il y a des marchés publics. On suit la démarche des marchés publics. Pour Se@nergieS, je vois que vous ne suivez pas le dossier Monsieur SPANU. Se@nergieS c'est

2015 l'ANRU d'accord. On est dans la rénovation urbaine. Il y a un projet d'intérêt national, un PIA ils appellent ça. Ce projet d'intérêt, on dit et bien nous on est en bord de mer, la thalassothermie, il y a 3 villes actuellement, 2 villes, qui ont la thalassothermie, qui sont en plus, c'est ENGIE qui s'en occupe, c'est Marseille et Barcelone en Espagne. Ce sont les deux sur la Méditerranée qui l'ont. Nous postulons en 2015 pour ce projet-là, c'est ce que nous avons créé avec la SEMOP dernièrement. Nous sommes retenus dans ce projet. Nous sommes retenus en 2016, nous sommes retenus 2016-17 sur ce projet, donc il faut lancer toutes les études. Nous avons les terrains qui sont là, tout ça je redis, on l'a dit 10 fois, ma prédécesseur l'a dit 10 fois. Donc c'est un projet qui va avec l'ANRU. L'ANRU 2017-2019, beaucoup de discussions sur, qu'est-ce qu'on détruit, qu'est-ce qu'on ne détruit pas. Et 2020, on concrétise, ça devait être fait en avril 2020, avec le COVID reporté à l'automne 2020, on concrétise l'ANRU, qui est destruction de 200 logements sur Port-de-Bouc, réhabilitation de ce qui est autour, plus on va aller voir y a un stade aux Aigues Douces, un mini stade qui va être refait prochainement, c'est l'ANRU. Des aménagements ont commencé à être fait comme les allées CASSIN ou autres, plus la thalassothermie. Donc ce projet est lié à la thalassothermie, puisque l'enjeu de la thalassothermie, c'est que les logements sociaux soient raccordés à la thalassothermie. Donc la thalassothermie, pour que le projet soit retenu par l'État de 40 millions, 20 millions subventionnables, il faut que les Comtes et les Aigues-Douces soient automatiquement raccordées à la thalassothermie. Donc le projet terminé de l'ANRU, qu'est-ce qu'on détruit et qu'est-ce qu'on améliore une fois terminée, la thalasso s'enclenche derrière. C'est des projets, vous avez raison, qui sont long à 5-6 ans, c'est normal. C'est des projets où il y a 40 millions, c'est notre budget à investir. C'est des projets qui vont venir 2025, 26, 27. Vous savez les projets moi je ne dis jamais, on va vous le livrer le 1er septembre 2025. Ce n'est pas possible. On sait qu'il y a des maîtrises d'ouvrage, on sait qu'y a des travaux, on sait qu'il y a beaucoup de choses qui doivent être mis en place. Donc voilà. C'est dans ce projet d'intérêt national que nous avons été retenus. Actuellement, il faut créer, mais ça on a fait des conseils, il vous en parlera mieux mon adjoint, il y a tout qui va être mis dessus. Donc ce projet, là c'est bon l'ANRU a été validé, tout a été validé. Ça commence on est dans le relogement. En même temps, il y a ce projet de Thalassothermie qui est lié à l'ANRU, qui se met en place. Voilà. Tout simplement, on est dessus quoi. Pour la tranquillité publique. Vous avez raison, pourquoi on dit qu'il y a une compétence d'Etat ou qu'il n'y a pas une compétence d'Etat. Tout simplement parce qu'un policier municipal n'a pas les mêmes droits qu'un policier national. Il ne peut pas perquisitionner un policier municipal, il ne peut pas rentrer dans le domicile de quelqu'un sans OPJ. La police nationale ou la gendarmerie peuvent le faire. Il y a des pouvoirs qu'ils n'ont pas. Ce n'est pas moi qui décide, c'est le législateur, c'est l'Etat. Donc, on a une police municipale pour faire la tranquillité publique, passer dans les rues, par contre avec la police nationale et Madame la Préfète de Police, que je remercie énormément et qui s'en va Préfète de l'Essonne dans les jours à venir, avec qui nous avons beaucoup travaillé, puisque j'ai interpellé le Ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises. Parce que l'égalité républicaine veut que quand on a des territoires, et on a le fléau de la drogue qui est là, on a ce fléau, et qu'on a, qui est dans les quartiers, c'est des souricières, quand ils se mettent dans les quartiers se sont de véritables souricières, on soit aidé et qu'on ait une police. Madame la Préfète de Police, en lien avec les commissariats, nous ont mis en place des équipages réguliers, nous avons sans arrêt, et je le sais, puisque la population souvent, qui se fait verbaliser, et je vois qu'il y en a pas mal qui sont verbalisée, sur des infractions routières ou autres vient se plaindre car trop de police sur la ville. Donc nous ce que nous voulons, c'est qu'il y ait cette tranquillité, les contrôles, 2 fois par semaines nous avons les compagnies départementales, nous avons même les CRS qui sont 2 à 3 fois par semaine sur notre ville. Quand je dis, ils viennent 2 à 3 fois par semaine, ils sont là 14h-15h ils partent à minuit, voir ils arrivent à minuit ils partent à 8h du matin. Il se passe énormément de chose. Et la tranquillité que ça soit dans des quartiers, si vous habitez Port-de-Bouc, dans des quartiers vous y allez, hormis les deux points de drogues, comme partout, qui sont des fléaux pour tout le monde, parce que moi les quartiers de drogue j'aimerais qu'ils aillent au Roucas Blanc, j'aimerais qu'ils aillent dans

des villes riches, parce que ils emmerdent, ils emmerdent le pauvre ouvrier, le pauvre salarié qui a le SMIC qui a sa voiture qui a 10 ans et qui va travailler et qui veut que ses gosses ils réussissent, c'est eux qu'ils emmerdent, c'est pas le mec qui habite au Roucas Blanc, qui a 40 milles par mois, lui il est pas emmerdé lui, où dans d'autres quartiers riches et ghettoïsés. Là ils ne sont pas embêtés et c'est les familles pauvres qui sont embêtées ou les classes sociales un peu plus défavorisées ou ceux qui sont en HLM. Tout le monde rêve d'un pavillon, de pouvoir avoir un lieu pour que ses enfants soient dans un jardin. Mais qui n'en rêve pas. Celui qui n'en rêve pas ce n'est pas possible. Mais chacun fait avec ses moyens et on est là pour ça. Sur la vidéo verbalisation, on suit les images. Il y a des gens, il a des policiers, il y a des ASVP qui sont là, qui suivent les images, elles sont enregistrées. Elles résorbent énormément de problèmes et la police nationale s'en sert énormément. On est en temps réel à certain moment de la journée, ou certaine époque, elles sont là, tout est enregistré, elles permettent, la police nationale est souvent au poste pour récupérer des images et voir ce qu'il se passe et je peux vous assurer qu'on est une ville où, je trouve, d'année en année, mais ce n'est pas de moi, c'est un mouvement qu'on avait enclenché, on a des résultats qui sont de en plus positifs. Rien n'est parfait mais on essaie de tendre vers plus de tranquillité publique. Il m'arrive souvent d'aller au théâtre Monsieur SPANU, où d'aller dans des endroits en plein Aigues Douces, de sortir à 11h minuit, ou d'aller manger chez des amis aux Aigues Douces et d'en sortir à minuit, on a un adjoint qui habite aux Aigues douces, je ne me suis jamais fait agresser, j'ai ma voiture, on sort tranquillement, je ne sens pas un climat d'insécurité. Pareil aux Comtes ou aux Amarantes. Hors fléau de drogue. Hors fléau de drogue. On ne sent pas ce sentiment d'insécurité. On rentre dans les quartiers tranquillement, on y vit et les gens quand ils nous voient ils sont assez tranquilles. Donc voilà, il y a ce problème de compétence. Et la police nationale ou la gendarmerie, on est une zone police nationale ici, Port-Saint-Louis est par exemple est une zone gendarmerie, ils ont une gendarmerie qui est là à 100%. On aimerait avoir, ces équipages on les a pratiquement tous les jours, ils sont là, entre Martigues, Istres et les compagnies départementales on les a pratiquement tous les jours. Mais on aimerait avoir une présence plus constante et je me bats, j'espère que vous signerez pour, il y a eu l'appel de Marseille, je me bats depuis 2 ans pour avoir un Quartier de Reconquête Républicaine, c'est une police de proximité dont on a besoin. Une police qui est présente sur le terrain, qui connaît les familles et qui sait détricoter. A chaque fois qu'on l'a fait, chaque fois qu'on l'a fait, ça permet de récupérer tous les enfants, ou tous ceux qui partent un peu en vrille parce que ce travail il est fait. Et c'est pour ce travail nous qu'on demande, c'est ce travail que l'on veut faire. Et c'est ce travail que l'on va se battre. On a demandé à rencontrer la Ministre. Elle a été, enfin la secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville, Mme AGRESTI, parce qu'elle est rattachée, c'est la première fois que ça arrive, au Ministère de l'Intérieur, ce n'était jamais arrivé. Donc on veut ces dispositifs, comme on aide pour le permis de conduire ou il y a des aides avec l'AJES, ou l'AJES essaie de faire, on essaie d'avoir tous les dispositifs possibles. Mais il y a des pouvoirs de police. Si un policier municipal voit une infraction, rentre chez la personne, rentre chez la personne, la poursuit, rentre et l'arrête, et ben c'est nous qui aurons tord parce qu'on aura pas suivi les procédures, on ne sera pas dans le droit. Voilà, ça il faut se le mettre en tête c'est comme ça, c'est à la loi à changer mais pour l'instant c'est ça. Je pense que vous connaissez votre droit. Merci. Akrem !

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : Ça va être assez rapide mais je crois que dans un conseil municipal il faut qu'on soit sérieux quand même. On ne peut pas arriver comme ça, lancer des chiffres de je ne sais trop où, parce que quand vous parlez de l'INSEE, 37%, moi ça m'inquiète, je me dis je vais regarder. Oui Monsieur SPANU vous avez dit, euh pas Monsieur SPANU pardon, Monsieur BERNEX vous avez dit 37% qui paie les impôts à Port-de-Bouc, 37.5. J'ai été voir, je suis sur le site de l'INSEE, je vous invite tous à aller voir le site de l'INSEE on est à 42%, il faut qu'on soit sérieux. Quand on est là on donne des chiffres clairs, précis. Ou sinon on n'en donne pas. On ne sort pas un chiffre comme ça d'un chapeau comme si on était au comptoir d'un café. Ce n'est pas normal. Quand vous parlez encore de 55 millions d'euros, je vous l'ai

déjà expliqué mais je vais le refaire, ce n'est pas 55 millions d'euros dans une bourse, vous savez bien que c'est séparé, fonctionnement – investissement. Donc ce n'est pas, je termine aussi je me suis tu depuis tout à l'heure, vous ne pouvez pas arriver comme ça et dire c'est 55 millions d'euros qui sont là et qu'on peut dépenser comme on veut. Et encore une fois vous parlez des dépenses de personnel, je vous laisse maître de vos mots, il y a des gens qui entendent ici, d'accord, je vous laisse maître de vos mots, et ce que vous dites c'est que peut-être il y a trop d'employés, vous voudriez qu'il y en est moins, quand vous dites aucun départ à la retraite remplacé. Encore une fois, vous parlez de 20 départs à la retraite par an ! d'où ? oui mais par an vous avez dit il ne faudrait pas les remplacer. Monsieur BERNEX. C'est tout ça. Les chiffres il faut qu'on soit sérieux on ne peut pas dire n'importe quoi. Quand vous parlez des strates encore un fois, c'est vous qui nous les avez sortis, pas aujourd'hui mais il y a 2 ans dans le conseil municipal, ou il y a 3 ans, c'était la première fois, puisque je suis nouvel élu, c'est vous qui nous les avez sortis. Et aujourd'hui, vous nous dites c'est plus sérieux. Sincèrement je n'arrive pas à vous comprendre. Et concernant les dépenses, puisque visiblement il faut dépenser peu, mais il fait dépenser plus parce que sur les festivités on ne dépense pas plus. Et là je vous suis plus du tout. Faut dépenser de l'argent mais pas les dépenser. Venez voir ce qu'il se passe. C'est peut-être un peu trop populaire pour vous Monsieur BERNEX mais venez voir vous verrez qu'il se passe des choses dans la ville. Et là ou je suis encore plus étonné c'est quand vous parlez de Micro-folie et de Se@nergieS, tient, je vais faire les deux en même temps, je vais par rentrer dans le détail vous l'avez fait Monsieur le Maire, vous parlez de Micro-folie, vous avez voté les subventions. Vous parlez de Se@nergieS, il y avait un super article de vous sur la Marseillaise avec le bras levé sur Se@nergieS. Je crois que c'était la Marseillaise, vérifiez.

**Monsieur le Maire** : En plus la Marseillaise. Vous avez fait la une de la Marseillaise, vous voyez !

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : C'était la Marseillaise, moi j'en suis sûr mais voyez. Vous devriez, vous verriez ce que vous votez et vous sauriez ce que vous votez. Concernant la vidéo si je peux me permettre un petit point technique. Il n'y a pas 4 caméras, c'est juste une caméra qui tourne. Vous le direz à vos copains maires. C'est une caméra qui tourne et donc si elle tourne, elle aborde 4 angles. C'est aussi simple que ça. Un quart, un quart, un quart, un quart. Et enfin, et j'arrêterai avec ça parce qu'il y a tellement de chose à dire, sur la taxe foncière, il ne faut pas confondre impôts et taux. Oui nous avons un taux qui est élevé, qui est à 33 et quelque pour cent, mais ça ne veut pas dire que l'impôt est élevé, plus élevé qu'ailleurs. Je vous invite à comparer de manière relative l'impôt payé par un Martégal et un Port-de-Boucain, et vous verrez de manière relative, pas le taux Monsieur BERNEX, et vous verrez que vous avez tort. Encore une fois je vous invite à venir à toutes nos festivités. Elles sont populaires, elles sont belles. Si vous voulez faire preuve d'un monsieur qui n'est pas pour le séparatisme social, venez dans nos festivités et vous verrez qu'elles sont belles, qu'elles sont populaires, qu'elles sont mixtes et ouvertes à toutes, à tous. A parfois des prix très faibles, voir mêmes gratuites.

**Monsieur le Maire** : merci Akrem. Je vais clôturer le débat. Il y avait Zize cet été. Ben vous auriez vu, c'était plein quand Zize est venue. C'était l'artiste. Alors je vais vous demander de passer au vote mais simplement c'est pour dire que le débat budgétaire a eu lieu. Ce n'est pas de voter le rapport tel qu'il est. Il ne se vote pas le rapport c'est juste le vote pour, le DGS me dit ça, que le débat a eu lieu c'est dans le PV il y a pas de souci. Que le débat sur le rapport budgétaire a bien eu lieu. Oui ou non.

**DELIBERATION 2024-01**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 qui a été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers municipaux.

Pour rappel, les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient dans les communes de 3500 habitants et plus que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Ce débat contradictoire, qui constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, répond à deux objectifs. En premier lieu, il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et engagements pluriannuels envisagés qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif, et en deuxième lieu, de donner aux élus une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité comprenant l'évolution et les caractéristiques de son endettement.

Dans ce contexte, il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Port de Bouc actuellement en vigueur, chaque groupe politique aura la possibilité d'effectuer une déclaration préalablement au débat, pendant une durée maximum de cinq minutes.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,  
**VU** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 exposé,  
**VU** l'examen du dossier présenté en Commission des Finances le 12 février 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur M'HAMDI, adjoint délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### **POINT N°3**

#### **DEL 2024-02 - ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Rapporteur : Akrem M'HAMDI (lecture du rapport)

### **DELIBERATION 2024-02**

La mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 nécessite au préalable l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le RBF doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit au plus tard lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des finances du 12 février 2024,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOPTÉ** le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Vote : Adopté à la Majorité**

**POUR : Le Groupe de la Majorité, Monsieur BERNEX, Madame LACASSAGNE**

**ABSTENTION : Monsieur M'HAMDI Elyes, Monsieur SPANU**

#### **POINT N°4**

#### **DEL 2024-03 - VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Rapporteur : Magali GIORGETTI (lecture du rapport)

**Monsieur le Maire** : il y a quelqu'un qui arrive. Ah Monsieur CHAPELLE nous rejoint.

**Arrivée de Monsieur CHAPELLE Patrice à 19H45.**

#### **DELIBERATION 2024-03**

La Commune apporte chaque année son concours à la vie associative par l'octroi de subventions.

Le Budget Primitif 2024 sera proposé au vote du Conseil Municipal au cours du premier semestre. Aussi, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à verser par avance une partie des subventions de l'exercice 2024 aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATION	RAPPEL : SUBVENTION 2023	MONTANT DE L'AVANCE 2024
C.C.D.I. Le Mélies	190 000 €	20 000 €
Les amis de la médiathèque Boris Vian	27 000 €	10 000 €
Théâtre Le Sémaphore	275 000 €	20 000 €
Athletic Club Port de Bouc (ACPB)	80 000 €	20 000 €
A.A.S.E. des Aigues Douces (CS F.Menot)	61 770 €	20 000 €
Office du Tourisme	160 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>110 000 €</b>

Monsieur le Maire indique que les élus présidents d'associations concernées ne prennent pas part au vote.

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes



publiques, une convention doit être signée avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros,

**VU** l'avis de la commission des finances du 12 février 2024,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les avances sur les subventions 2024 des associations décrites ci-dessus.

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024 de la Commune Chapitre 65.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### **POINT N°5**

#### **DEL 2024-04 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Rapporteur : Réhila CADI (lecture du rapport)

**Monsieur DEPAGE** : monsieur le maire je ne participe pas au vote.

**Monsieur le Maire** : ah d'accord en tant que, ah oui, Président de l'AJES.

#### **DELIBERATION 2024-04**

En 2022, la ville de Port de Bouc a signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale (CTG). Avec la CTG, les montants sont versés par la CAF directement aux gestionnaires, à l'exception de l'action « séjours » qui est directement versée à la municipalité. Les actions « séjours » étant fléchées dans le précédent Contrat Enfance Jeunesse sur les deux structures associatives suivantes, AJES et Centre social Tichadou, il convient de reverser cette subvention, au prorata du nombre de séjours effectivement réalisés.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention couvrant l'année 2022 aux structures suivantes :

- Centre social Lucia Tichadou – montant 692 euros
- Association pour la Jeunesse l'Education et le Sport (AJES) – montant 738 euros

**VU** l'avis de la commission des finances du 12 février 2024,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2022-63 du 31 mai 2022 autorisant le maire à signer la convention territoriale globale avec la CAF et la ville de Martigues

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 692 euros au centre social Tichadou pour l'année 2022

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 738 euros à l'AJES pour l'année 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur Marc DEPAGNE ne prend pas part au vote.**

#### **POINT N°6**

#### **DEL 2024-05 - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2023-147 DU 19 DECEMBRE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DSIL » 2024**

Rapporteur : Monique MALARET (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-05**

La Commune de Port de Bouc souhaitant développer deux projets d'investissement (Rénovation des menuiseries des écoles maternelles Louise Michel et Marguerite Blouvat et Rénovation des menuiseries de la Médiathèque Boris Vian) a sollicité deux subventions auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2024 par délibération N°2023-147 du 19 décembre 2023.

Après concertation, pour ces deux projets, la commune de Port de Bouc souhaite annuler la demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2024 et solliciter l'Etat sur le dispositif Fonds Vert 2024. Cette nouvelle demande de subvention Fonds Vert sera proposée lors du conseil municipal du 13 février 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération N°2023-147 du 19 décembre 2023 portant sur la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2024.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ACTE** l'annulation de la délibération N°2023-147 du 19 décembre 2023.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### **POINT N°7**

#### **DEL 2024-06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (DSIL) 2024**

Rapporteur : Martine MULLER (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-06**

L'Etat soutient les Collectivités Territoriales avec la mise en place du dispositif « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ». Par ces services déconcentrés, il est susceptible d'accorder des subventions dans le cadre du DSIL 2024 pour des actions d'investissement.

La Commune de Port de Bouc souhaite développer un projet d'investissement :

### **Création d'une maison des jeunes**

La maison des jeunes est un espace qui accueillera de jeunes entre 14 et 25 ans sur des périodes et des actions différentes.

Installée dans les locaux de la Maison des Projets, rue Poujol 13110 Port de Bouc, du fait de sa position centrale, la maison des jeunes sera en capacité d'accompagner tous les jeunes y compris ceux demeurant dans les 2 quartiers prioritaires de la ville.

L'accueil Jeunes réservé au 14-17 se structure sur deux temps : l'accueil physique des jeunes et, en parallèle, l'accueil des jeunes sur les sorties et séjours extérieurs.

Des soirées à thématiques pourront être ponctuellement organisées pour le public 18-25 ans.

La Création de la maison des jeunes d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> nécessitera un aménagement intérieur de l'espace (équipements ludiques et éducatifs), isolation thermique et phonique des locaux, création de bureaux et sanitaires dédiés, accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite de l'équipement.

Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2024, une subvention aux taux le plus élevé pour le projet de création d'une maison des jeunes dont le montant est estimé à 300 000 € HT selon le plan de financement suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Projet	Coût du projet	Subventions sollicitées	Autofinancement
Création d'une maison des jeunes	300 000 € HT 100 %	240 000 € HT 80 %	60 000 € HT 20 %

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat au titre du DSIL 2024 pour le projet exposé ci-dessus et signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### **POINT N°8**

#### **DEL 2024-07 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT » 2024**

Rapporteur : Nathalie VASSALO-CHOROT (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-07**

L'Etat soutient les Collectivités Territoriales avec la mise en place du dispositif « Fonds Vert » 2024. Par ces services déconcentrés, il est susceptible d'accorder des subventions pour des actions d'investissement.

La Commune de Port de Bouc souhaite développer deux projets d'investissement.

### **Rénovation des menuiseries des écoles maternelles Louise Michel et Marguerite Blouvat**

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur la rénovation thermique des écoles va consister à remplacer l'ensemble des menuiseries bois (fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrée) par des menuiseries à performance thermique, afin de réduire les pertes de chaleur (donc consommation d'énergie moindre pour le chauffage), d'améliorer le confort intérieur, et enfin de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de nos bâtiments.

Le montant des travaux est estimé à 149 000 € HT.

### **Rénovation des menuiseries de la Médiathèque Boris Vian**

Cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux consistera à remplacer les anciennes menuiseries en aluminium par de nouvelles menuiseries plus performantes thermiquement afin de réduire les pertes de chaleur (donc consommation d'énergie moindre pour le chauffage), d'améliorer le confort intérieur, de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de ce bâtiment et installer des brise-soleil afin de réduire le réchauffement excessif de ce bâtiment en été, de filtrer la lumière directe et de réduire l'éblouissement des utilisateurs.

Le montant des travaux est estimé à 247 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert 2024, une subvention aux taux le plus élevé pour le projet de rénovation des huisseries des maternelles Marguerite Blouvat et Louise Michel dont le montant est estimé à 149 000 € HT et une subvention au taux le plus élevé pour le projet de rénovation des huisseries de la Médiathèque Boris Vian dont le montant est estimé à 247 000 € HT selon le plan de financement suivant :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Projet	Coût du projet	Subventions sollicitées	Autofinancement
Rénovation huisseries maternelles L. Michel et M. Blouvat	149 000 € HT 100 %	119 200 € HT 80 %	29 800 € HT 20 %
Rénovation huisseries de la Médiathèque Boris Vian	247 000 € HT 100 %	197 600 € HT 80 %	49 400 € HT 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>396 000 € HT</b>	<b>316 800 € HT</b>	<b>79 200 € HT</b>

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert 2024 pour les projets exposés ci-dessus et signer tout document se rapportant à cette affaire

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## POINT N°9

### DEL 2024-08 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : CREATION D'UNE MAISON DES JEUNES

Rapporteur : Théo ERGAS (lecture du rapport)

## DELIBERATION 2024-08

La Commune de Port de Bouc souhaite développer un projet d'investissement :

### Création d'une maison des jeunes

La maison des jeunes est un espace qui accueillera de jeunes entre 14 et 25 ans sur des périodes et des actions différentes.

Installée dans les locaux de la Maison des Projets, rue Poujol 13110 Port de Bouc, du fait de sa position centrale, la maison des jeunes sera en capacité d'accompagner tous les jeunes y compris ceux demeurant dans les 2 quartiers prioritaires de la ville.

L'accueil Jeunes réservé au 14-17 ans se structure sur deux temps : l'accueil physique des jeunes et, en parallèle, l'accueil des jeunes sur les sorties et séjours extérieurs.

Des soirées à thématiques pourront être ponctuellement organisée pour le public 18-25 ans.

La création de la maison des jeunes nécessitera des travaux d'isolation thermique et phonique des locaux, création de bureaux et sanitaires dédiés, accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite de l'équipement mais également un aménagement intérieur de l'espace avec des équipements ludiques et éducatifs pour les activités proposées.

Il s'agit d'équiper la maison des jeunes en mobilier adapté au travail des équipes et à la convivialité des lieux (bureaux, aménagement des espaces d'activités...), en matériel numérique (consoles, ordinateurs pour l'espace de travail...) et en matériel ludique pour les activités.

Le montant de cet équipement est estimé à 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de mobilier, de matériel pédagogique, informatique et ludique adaptés pour les besoins des jeunes sur ce lieu d'accueil, d'échange et d'activités.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subventions auprès de la CAF pour le projet ci-dessus exposé et signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## POINT N°10

### DEL 2024-09 - SEANERGIES : AJUSTEMENT DES MONTANTS ENGAGES SUR LA DELIBERATION N°2023-128

Rapporteur : Houssine REHABI (lecture du rapport)

**Monsieur le Maire** : Des questions ? oui monsieur BERNEX.

**Monsieur BERNEX** : Oui, ce projet Se@nergieS est vraiment important. C'est un projet d'à peu près 40 millions, un peu moins de 40 millions, je pensais qu'il serait important que la commune de Port-de-Bouc soit majoritaire, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas à 34% des parts mais qu'elle passe au maximum qu'elle puisse par rapport à ENGIE. Etant donné que dans le temps, pas de suite, mais dans le temps cela apportera de l'argent à la commune et donc il était important d'avoir un pourcentage le plus important possible pour avoir des revenus durables durant toute une vie.

**Monsieur le Maire** : On va vous répondre. Mon adjoint va vous répondre mais on a surtout la minorité de blocage.

**Monsieur BERNEX** : Ouais mais c'est pas ça qui est important.

**Monsieur le Maire** : Et si c'est ce qui est important mais monsieur M'HAMDI va vous répondre.

**Monsieur M'HAMDI Akrem** : Si c'est important les sous monsieur BERNEX parce que 34% c'est déjà une somme assez conséquente. On a fait en fonction de nos possibilités. Vous avez raison, avoir plus de part c'est avoir une entrée d'argent un peu plus importante mais encore faut-il pouvoir les acquérir. Nous, l'objectif c'était d'avoir la maîtrise du projet et pour avoir la maîtrise du projet, monsieur le Maire vous l'a dit, on a une minorité de blocage. Je vais appeler ça même un véto. On a vraiment un véto sur les projets qui vont être mis. Cependant, normalement, il y aura une rentrée d'argent concernant ce projet. Deuxième chose, les 40 millions d'euros c'est la réalisation. Une SEMOP nous permet justement de maîtriser le projet. C'est pour ça qu'on a choisi le statut de la SEMOP.

**Monsieur BERNEX** : Non mais c'est pas ça que je veux dire.

**Monsieur le Maire** : Mais on a compris. Mais monsieur BERNEX, nous on est minorité de blocage, c'est pour l'investissement. On ne peut pas investir, on n'a pas la capacité d'ENGIE. Si on prend un opérateur national là-dessus, c'est parce qu'on n'a pas la capacité financière d'investir 10 ou 12 ou 15 millions d'euros dedans. Donc c'est pour ça qu'il est majoritaire. C'est pour ça qu'il est majoritaire. Parce que c'est lui qui va investir la plus grosse partie. Nous on a la minorité de blocage. Il fait le projet, c'est lui qui va tout investir, mettre tous les fonds. 40 millions d'euros c'est plus que notre budget communal. Plus tous les investissements derrière. Puis après la commercialisation ainsi de suite. C'est un opérateur qui peut le faire. Nous on n'a pas la capacité, même à Marseille il ne l'avait pas, de le faire. C'est tout. C'est aussi simple que ça. Si on avait le capital. On aurait 200 millions de budget, on mettrait 40 millions, on le ferait de A à Z. On n'est pas en capacité de le faire, puis c'est un métier. C'est un métier la Thalassothérapie. Donc voilà, c'est une question d'investissement, c'est tout quoi.

**Monsieur M'HAMDI** : Et notre projet c'était d'éviter la volatilité des prix, de décarboner mais aussi de laisser un meilleur reste à vivre à la population et c'est ce dont parlait monsieur le Maire tout à l'heure. Nous on a des objectifs, on les a atteints.

## **DELIBERATION 2024-09**

Dans le cadre de la séance du 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Port de Bouc a approuvé la Délibération N°2023-128 : « Réseau d'Énergie Renouvelable (EnR) : Constitution de la Semop pour le projet Se@nergieS et approbation du contrat de concession et du co-actionnaire de la Commune au sein de SEMOP.

Il avait été indiqué que la prise de participation de la Ville dans cette société serait à hauteur de 863 000€.

Aujourd'hui, les montants par souscripteurs sont à mettre à jour.

En complément de la délibération approuvée le 14 novembre 2023 :

- La Mairie de Port de Bouc, s'engage à souscrire 859.583 actions d'un montant de 1 euros chacune de la société et versera à l'appui de la souscription, au titre du premier versement, la somme de QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (429.791,50€) correspondant à la moitié de la valeur nominale des actions souscrites conformément à l'article 6 des statuts.

Capital (en €) : 2 528 184 €

Nombre d'actions : 2 528 184

Valeur nominale : 1 €

NOMS DES SOUSCRIPTEURS	ACTIONS SOUSCRITES	VALEUR NOMINALE	MONTANT SOUSCRIT	VERSEMENT
Engie Energie Services 1 Place Samuel de Champlain 92950 PARIS LA DEFENSE CEDEX	1 668 601	1 €	1 668 601 €	834 300,50 €
La Commune de PORT-DE-BOUC 20 Cours Landrivon 13110 PORT-DE-BOUC	859 583	1 €	859 583 €	429 791,50 €
<b>TOTAL</b>	100%	1€	2 528 184€	1 264 092 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**ADOpte** la répartition ci-dessus,

**PORTE** le montant du premier versement de la commune à 429.791,50 €

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### **POINT N°11**

#### **DEL 2024-10 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE RECYCLIVRE.COM RELATIVE A LA CESSIION DE LIVRES**

Rapporteur : Marc DEPAGNE (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-10**

La fonction de désherbage, qui consiste à retirer des collections des ouvrages jugés obsolètes, est une fonction essentielle dans les missions des professionnels des bibliothèques.

Excepté les fonds patrimoniaux spécifiques qui font l'objet d'un conventionnement (fonds MTMO, fonds local) et qui de ce fait sont préservés, la collection de la médiathèque est régulièrement

mise à jour, afin de permettre l'entrée de nouveautés. Et ce, tout en maintenant un équilibre entre une offre d'ouvrages classiques et de référence et une sélection de publications reflétant l'actualité éditoriale : prix littéraires, sujets d'actualité, débats contemporains...

Les ouvrages désherbés font l'objet de dons en direction des partenaires notamment éducatif du territoire. Certains sont disposés dans des bacs en libre accès à l'entrée de la médiathèque.

Afin d'améliorer ce processus de désherbage, il est proposé de faire appel à une entreprise spécialisée dans le secteur. Il s'agit notamment de donner une seconde vie dans un cadre maîtrisé et normé et dans un périmètre plus large que la ville de Port-de-Bouc. Ainsi la gestion des flux de sortie sera facilitée, sans toutefois pénaliser les bénéficiaires locaux du désherbage. Recyclivre offre aux collectivités un service gratuit de récupération de livres, et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à petit prix sur internet. 10 % des revenus nets ainsi réalisés sont reversés à l'association Les Amis de la Médiathèque Boris Vian. En tant qu'entreprise à caractère social, elle emploie des personnes en situation d'exclusion ou de handicap.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention ci-annexée relative à la cession de livres liant la ville de Port-de-Bouc et l'entreprise « Recyclivre »

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **POINT N°12**

### **DEL 2024-11 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL**

Rapporteur : Louis FERNANDEZ (lecture du rapport)

## **DELIBERATION 2024-11**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1111-4 et L1111-10 ;

Dans le cadre de sa politique culturelle et de soutien au spectacle vivant, la ville de Port de Bouc met à disposition de l'association « Théâtre le Sémaphore » l'équipement municipal dénommé « le Sémaphore » situé rue Turenne, 13110 Port de Bouc.

Cet équipement culturel comprend :

- Une salle de spectacle et des loges
- Un accueil faisant office également de salle polyvalente
- Une salle de répétition
- Une salle de réunion
- Un ensemble de bureaux



Il s'agit de remplacer la précédente convention par cette nouvelle version actualisée et adaptée aux nouveaux enjeux. Le projet du lieu reste quant à lui inchangé. Il s'agit pour l'association de poursuivre les engagements suivants :

- La création, le soutien et la diffusion du spectacle vivant,
- La mise en place d'actions de médiation culturelle pour une plus grande appropriation de cette esthétique artistique
- La diffusion hors les murs de spectacles vivants

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le projet de convention déposés sur le bureau de l'assemblée,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association « le Sémaphore ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents se rapportant à l'affaire

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### **POINT N°13**

#### **DEL 2024-12 - CONTRAT D'ADHESION A LA PLATEFORME AGORASTORE**

Rapporteur : Laurent BELSOLA (lecture du rapport)

**Monsieur le Maire** : Donc nous avons commencé à faire des ventes avec AgoraStore, ça un gros avantage, c'est que c'est des ventes aux enchères. La première ça a été le garage Miranda, que nous l'avons mis là-dessus, ou en fait on peut choisir dans les trois premiers. Il ne faut pas qu'on ait un marchand de sommeil, ou un hurluberlu qui nous arrive là. Si on voit des sociétés ou de personnes, on peut éliminer mais ça se limite quand même au premier, si je ne dis pas de bêtise, qui ont, les trois premiers. Et par exemple pour le garage Miranda nous sommes arrivés à 160 000€ d'enchères ; je pense qu'on ne l'aurait jamais vendu ce prix-là. La dent creuse de la Lèque à coté de la boucherie, pareil, 160 milles et quelques mais avec les frais ça fait 147-150 mille euros à chaque fois, nets, pour la commune. Donc c'est un avantage, il n'y a pas de piston. On ne peut pas dire, quand il y a un bien à vendre j'ai 40 personnes qui me demandent rendez-vous, moi le Maire de Port-de-Bouc et les autres maires c'est pareil, pour acheter le bien et c'est moi qui le veux. Là, au moins il y a une neutralité, il y a des enchères. Ça se fait, ça se vend et on en parle plus. Evidemment on ne fera pas d'enchères si demain à la dent creuse de la Lèque on vient nous dire, n'est-ce pas Houssine, on veut monter un cabinet médical avec 4 médecins dessus. On le donnera presque le terrain à ce compte-là. Ce sera un atout pour nous. On regarde aussi si y a un enjeu pour la ville, si y a un enjeu important, notamment sur la santé ou autre, on ne le vendra pas sur AgoraStore. L'intérêt général prime sur les ventes.

### **DELIBERATION 2024-12**

La Commune de Port de Bouc est propriétaire de nombreux biens mobiliers, lesquels constituent un patrimoine conséquent.

Pour autant, à l'instar d'autres collectivités, il s'avère qu'elle n'a plus l'usage de certains de ses biens en raison de leur vétusté.

Aussi, c'est dans ce contexte qu'un inventaire a été établi, et est régulièrement mis à jour.

D'ores et déjà, des biens ont ainsi pu être cédés à des personnes privées.

Pour autant, afin de poursuivre cette démarche de manière plus efficiente, la Commune pourrait collaborer avec la Société Agorastore, désignée comme leader pour la revente, par internet, des biens des collectivités.

En effet, la solution Agorastore présente des avantages dont la Commune pourrait bénéficier afin de faciliter la vente de ses biens tout en sécurisant juridiquement ses procédures :

- outil de courtage aux enchères, son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs, via son site internet qui reprend la totalité des produits en vente, dont ceux du vendeur ;
- le prix de vente des biens dépendrait des enchères, fixées pour une durée de trois mois, à charge pour la Société Agorastore de mettre en œuvre les différentes mesures indispensables aux futures cessions ;
- à la fin des enchères, le choix final de l'acquéreur dépendrait de la Commune, sans obligation pour elle, de choisir le moins disant.

Les conditions ci-dessus évoquées seraient formalisées par une convention, portant mandat. Elle serait conclue pour un an, renouvelable par décision pour toute la durée restante du mandat.

Au titre de cette convention, le ou les biens mis en vente par la Commune feraient l'objet d'un mandat exclusif, au profit de la Société Agorastore.

La rémunération de la Société Agorastore serait établie par une commission fixée au regard de la mise à prix du bien, versée par l'acheteur, sur le prix de vente final, selon les taux fixés ci-après :

Taux de commission applicable sur le prix total final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères : 12 % HT

Frais d'adhésion : 400 € HT

Formation initiale à distance 200 € HT

Option : Inventaire physique / jour /matériel roulant ou véhicule : 100 € HT

La TVA applicable sur l'ensemble des prestations est de 20 %

La rémunération de la Société serait égale au pourcentage du prix de la cession évoqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la conclusion de la convention portant mandat de vente au profit de la Société Agorastore, dans les conditions décrites ci-dessus (cf. annexe) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente et pour toute la durée du mandat.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **POINT N°14**

### **DEL 2024-13 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CCDSP) SUITE A LA DEMISSION DE DEUX MEMBRES**

Rapporteur : Marie-France NUNEZ (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-13**

Par délibération du 4 juin 2020, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection des membres de la CCDSP avec une composition qui garantissait une répartition des sièges permettant une représentation proportionnelle de l'ensemble des sensibilités représentées en son sein.

Dans ce cadre, la composition de la CCDSP avait été établie comme suit :

**Président de Droit** : Le Maire ou son suppléant Christian TORRES

Marc DEPAGNE - Monique MALARET - Evelyne SANCHEZ - Houssine REHABI - Virginie PEPE

**Suppléants** : David GUIOT - Rosalba CERBONI - Louis FERNANDEZ - Gilbert CANERI - Pascal SPANU

Bien que, ni le Code de la commande publique, ni le CGCT n'imposent en cas de vacance d'un seul siège, de procéder au renouvellement de la CCDSP, il vous est néanmoins proposé d'y procéder afin de maintenir le respect de la représentation proportionnelle et l'expression du pluralisme des élus en son sein.

L'article L.1411-5 du CGCT prévoit que l'élection des membres titulaires et suppléants de la CCDSP doit faire l'objet d'un scrutin secret et par présentation de listes, sans panachage ni vote préférentiel.

Toutefois, pour la simplification de la procédure, rien n'interdit de présenter une liste unique de candidats respectant cette proportion en vue de la recomposition de la CCDSP.

La liste suivante est proposée :

**Président de Droit** : Le Maire ou son suppléant Christian TORRES

Marc DEPAGNE - Monique MALARET - Rosalba CERBONI - Houssine REHABI - Pascal SPANU

**Suppléants** : David GUIOT - Evelyne SANCHEZ - Louis FERNANDEZ - Gilbert CANERI - Virginie PEPE

Le Conseil Municipal,

**Vu** les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2020-42 portant désignation des membres de la commission de délégation de service public et de concession,

**Vu** les demandes formulées par Mesdames Pepe et Sanchez sollicitant leurs démissions en leurs qualités de titulaire de la CCDSP.

Considérant qu'il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais qu'en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**1- DE DECIDER** à l'unanimité que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et de concession se fera par un vote à main levée,

**2- DE DESIGNER** comme membres de la commission de délégation de service public et de concession, les conseillers municipaux suivants :

**Président de Droit** : Le Maire ou son suppléant Christian TORRES

Marc DEPAGNE - Monique MALARET - Rosalba CERBONI - Houssine REHABI - Pascal SPANU

**Suppléants** : David GUIOT - Evelyne SANCHEZ - Louis FERNANDEZ - Gilbert CANERI - Virginie PEPE

**Vote : Adopté à l'unanimité par deux votes distincts pour les points 1 et 2.**

#### **POINT N°15**

#### **DEL 2024-14 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POINT ACCUEIL JEUNES**

Rapporteur : Théo ERGAS (lecture du rapport)

#### **DELIBERATION 2024-14**

Le Point Accueil Jeunes accueille des jeunes âgés de 14 ans 17 ans, habitant la ville de Port de Bouc et leur propose des activités et séjours de loisirs, artistiques, sportifs, culturels et citoyens.

L'objectif est de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, du respect et des valeurs inhérentes au vivre ensemble. Face à l'évolution de son organisation, le règlement intérieur du Point Accueil Jeunes doit subir quelques modifications et actualisations.

C'est dans cet objectif que vous est proposé ce projet de règlement intérieur revu et complété, annexé au présent rapport.

Monsieur le Maire expose la proposition de modifier le règlement intérieur pour le Point Accueil Jeunes de la ville de Port de Bouc.

Ce texte modifié permettra de :

- définir le nouveau fonctionnement de l'accueil jeunes compte tenu du changement de lieu et de la nouvelle organisation,
- clarifier les modalités d'adhésion du public accueilli,
- détailler les règles de vie et les interdictions notamment celle de vapoter dans l'enceinte de l'établissement et en activité,
- indiquer les caractéristiques spécifiques d'accompagnement particulièrement lors des retours d'activités en soirées.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le règlement intérieur du Point Accueil Jeunes de Port de Bouc ci-annexé ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement ;

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** : Deux petites infos. Le contournement autoroutier avance bien, on donnera des infos très rapidement. Pour ceux, et j'espère que tout le conseil municipal sera là, mardi prochain le 20 février à 17h30, nous rendrons hommage, il y aura une bâche, à Manouchian pour son entrée au Panthéon le lendemain. Pour le groupe donc ceux qui seront là il y aura une cérémonie de célébration et je vous invite tout le monde. Merci et bonne soirée.

## IV - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Du 14 Décembre 2023 au 7 Février 2024 (date de convocation)

Décisions N°2023-125 à N°2024-19

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes :

### 1° Les DÉCISIONS DIVERSES

N°	Date de signature	Objet
2024-01	04.01.2024	Bail commercial pour la SAS Yohann Serrurerie pour un local situé : Centre Commercial La Respélido – 24, Place du Docteur Gilbert Igonet – 13110 Port-de-Bouc
2024-04	11.01.2024	Avenant à la décision 2023-02 relative à la signature d'une convention avec l'Auto-entreprise Formation Continue pour la réalisation d'une formation d'entraînement au maniement du Générateur d'aérosol Incapacitant ou Lacrymogène pour l'ensemble des agents de la Police Municipale
2024-05	11.01.2024	Signature d'une convention avec l'entreprise FORMAPOL pour la réalisation d'une formation d'entraînement au maniement du Bâton de Défense qui se déroulera sur l'année 2024 pour l'ensemble des agents de la Police Municipale
2024-06	15.01.2024	Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024, pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Port-de-Bouc au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
2024-07	17.01.2024	Constitution de provisions pour créances douteuses
2024-08	18.01.2024	Don d'œuvres de Camille Charnay à la commune de Port-de-Bouc
2024-09	18.01.2024	Don d'œuvres de Edwin Cuervo à la commune de Port-de-Bouc
2024-10	18.01.2024	Don d'œuvres de Néphéli Barbas à la commune de Port-de-Bouc
2024-11	18.01.2024	Don d'œuvres de William Jones à la commune de Port-de-Bouc
2024-12	18.01.2024	Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés chemin du Village, ancien bâtiment service Environnement au profit de la Régie de Quartier de Port-de-Bouc
2024-13	19.01.2024	Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés à la Maison des Projets, rue du Docteur Pujol 13110 Port-de-Bouc, au profit de l'association SOLIHA PROVENCE

2024-14	22.01.2024	Contrat de maintenance et d'assistance du prologiciel SALVIA FINANCEMENT
2024-16	25.01.2024	Demande et acceptation de subvention auprès de la DRAC PACA dispositif « c'est mon patrimoine » 2024
2024-18	29.01.2024	Avenant à la convention d'occupation du domaine public maritime Clean Sea Eco
2024-19	02.02.2024	Don d'archives personnelles de Joseph ROS, à la commune de Port- de-Bouc

## 2°/ Les DÉCISIONS MARCHES PUBLICS

Date de la Décision	Numéro de Décision	Numéro du Marché	Objet du Marché	Attributaire	Montant du Marché	Objet du Lot	Attributaire du lot	Montant du lot
14/12/2023	2023-125	2023FCS32	Acquisition de 2 chassis double cabine	GRUPE CORA	111 601.76€			
20/12/2023	2023-126	2023TRA31	Travaux de maçonnerie	BIGGI CONSTRUCTIONS	Mini : 50 000€ HT Maxi : 300 000€ HT			
10/01/2024	2024-02	2023FCS26	Avenant Marché de carburants pour les véhicules et engins municipaux			Lot 1 Gazole	STATION SERVICE NAVARRO	Mini : 30 000€ HT Maxi : 110 000€ HT
						Lot 2 Sans plomb	STATION SERVICE NAVARRO	Mini : 10 000€ HT Maxi : 40 000€ HT
						Lot 3 Super Ethanol	TOTAL ENERGIES	Mini : 1 000€ HT Maxi : 5 000€ HT
						Lot 4 AdBlue	Déclarer ce lot infructueux pour absence d'offre	



10/01/2024	2024-03		Location de 17 fontaines d'eau	ELIS PROVENCE	19.50€ HT /fontaine/mois Soit 331.50€ HT / mois Soit 3 978€ HT / an			
22/01/2024	2024-15	2023FCS27	Location de cars scolaires années 2024-2025	TRANSDEV	Mini : 49 000€ HT Maxi : 89 000€ HT			
25/01/2024	2024-17	2023TRA34	Aménagement du parc Jean Jacques Rousseau – Relance du Lot Fourniture et pose de mobilier Urbain	TERRES DE JEUX	79 718€ HT			

Le Maire

Laurent BELSOLA



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à :

20h12

Signature

Signature

Le président de séance

Le Secrétaire de séance